



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-028-2026-07

PUBLIÉ LE 15 JUILLET 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé /

IDF-2026-06-10-00009 - Arrêté 2026-MS-174 portant autorisation d'extension de capacité de 52 à 53 places du Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) OEuvre Falret à Paris géré par la Fondation Falret (4 pages) Page 4

Agence Régionale de Santé / Direction Veille et Sécurité Sanitaires

IDF-2026-07-04-00001 - Décision n° DVSS - QSPHARMBIO - 2026/033 portant renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Richard (5 pages) Page 9

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France /

IDF-2026-06-29-00018 - Décision 2026- 2026-127 du 29 juin 2026 portant non-reconduction de la convention de délégation de gestion entre le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France et les Directeurs départementaux de la protection des populations d'Ile de France (3 pages) Page 15

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / Service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions (SALPE) / Pôle intermédiation locative (PIL)

IDF-2026-05-06-00005 - Arrêté portant agrément de l'Association Assist'Aide (ASD) au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique (4 pages) Page 19

Etablissement public de coopération culturelle "Le CENTQUATRE-PARIS" /

IDF-2026-06-30-00177 - Délibération n° 2026-13 relative à l'approbation de l'évolution la nouvelle grille tarifaire (3 pages) Page 24

IDF-2026-06-30-00174 - Délibération n°2026-09 relative à la nomination des membres de la CAO (2 pages) Page 28

IDF-2026-06-30-00175 - Délibération n°2026-10 relative à l'approbation du PV du CA du 16 janvier 2026 (8 pages) Page 31

IDF-2026-06-30-00176 - Délibération n°2026-11 relative à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2025 (122 pages) Page 40

IDF-2026-06-30-00178 - Délibération n°2026-14 relative à l'approbation de la nouvelle grille tarifaire des locations artistiques (2 pages) Page 163

IDF-2026-06-30-00179 - Délibération n°2026-15 relative à l'Approbation du budget supplémentaire 2026 (1 page)	Page 166
IDF-2026-06-30-00180 - Délibération n°2026-16 relative à l'Approbation de la mise à jour du guide des achats (1 page)	Page 168
IDF-2026-06-30-00173 - Délibérations n°2026-08 relative à la Nomination du Vice-Président du CA (1 page)	Page 170

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-06-10-00009

Arrêté 2026-MS-174 portant autorisation
d'extension de capacité de 52 à 53 places du
Services d'Accompagnement Médico-Social pour
Adultes Handicapés (SAMSAH) OEuvre Falret à
Paris géré par la Fondation Falret

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2026 – MS – 174

**Portant autorisation d'extension de capacité de 52 à 53 places du Service
d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) Œuvre Falret
sis 27 rue Pajol à Paris (75018),**

géré par la Fondation FALRET

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LA MAIRIE DE PARIS

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté DS N°029/2025 du 18 décembre 2025 portant délégation de signature à Madame Stéphanie TALBOT, Directrice de l'autonomie ;
- VU** l'arrêté du 30 mars 2026 portant délégation de signature du Maire de Paris;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/08 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 26 octobre 2023 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2028 du projet régional de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/09 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 26 octobre 2023 portant adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé d'Île-de-France, modifié par l'arrêté n°DIRNOV-2023/09 en date du 12 janvier 2024 ;
- VU** l'arrêté n° 2023-346 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 4 décembre 2023 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2023-2027 pour la région Île-de-France ;
- VU** le Schéma départemental en faveur des personnes handicapées ;

- VU** l'arrêté n°2010-167 portant création du Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés Œuvre Falret sis 27 rue Pajol à Paris 75018, géré par la Fondation FALRET ;
- VU** l'arrêté n° 2024-412 portant autorisation d'extension de capacité de 43 à 52 places du SAMSAH Œuvre Falret géré par la Fondation FALRET ;
- VU** le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens portant sur les années 2026 à 2030 signé le 26 mars 2026 ;

- CONSIDÉRANT** que le projet répond à un besoin de développement de l'offre médico-sociale identifié sur le département de Paris, destiné à des personnes en situation de handicap psychique ;
- CONSIDÉRANT** que le projet propose une extension de capacité d'une place afin de répondre à la demande sur le territoire parisien ;
- CONSIDÉRANT** qu'il est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ;
- CONSIDÉRANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC Île-de-France et avec le montant de l'une des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** que l'opération peut s'effectuer à moyens constants et n'entraîne donc aucun surcoût ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation visant à l'extension de capacité d'une place du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) de la Fondation Falret sis 27 rue Pajol à Paris (75018) destinée à accueillir des adultes à partir de 20 ans, est accordée à la Fondation FALRET dont le siège social est situé au 50 rue du Théâtre à Paris (75015).

ARTICLE 2^e : La capacité totale du SAMSAH est dorénavant de 53 places en milieu ordinaire destinées à des personnes en situation de handicap psychique.

Dans la limite de cette capacité, il est en mesure d'assurer aux personnes qu'il accueille en fonction de leurs besoins, et dans la limite des places disponibles, les modalités d'accueil et d'accompagnement suivantes : à titre permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel, à temps complet ou partiel.

ARTICLE 3° : Conformément aux termes du dernier alinéa du I de l'article D. 312-0-3 du code de l'action sociale et des familles, aucune spécialisation n'exclut la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la présente autorisation.

ARTICLE 4° : Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 75 004 870 4

Code catégorie d'établissement : [445] – Service d'accompagnement médico-social adultes handicapés

Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité
[966] - Accueil et accompagnement médicalisé personnes handicapées	[16] – Prestation en milieu ordinaire	[206] - Handicap psychique	53 places

Code mode de fixation des tarifs : [09] ARS PCD mixte (2 arrêts), habilité aide sociale

N° FINESS du gestionnaire : 75 080 476 7

Code statut : 63 - Fondation

ARTICLE 5° : Conformément aux dispositions de l'article D. 313-12-1 du code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est valable sous réserve de la transmission, aux autorités compétentes, avant la date d'entrée en service de la nouvelle capacité autorisée, d'une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement ou du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L. 312-1 du même code.

ARTICLE 6° : Elle est caduque en l'absence d'ouverture au public de l'établissement ou du service dans un délai de quatre ans suivant la notification de la décision d'autorisation conformément aux articles L. 313-1 et D. 313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 7° : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente.

ARTICLE 8° : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, à compter de sa publication.

ARTICLE 9° : Le Directeur de la délégation départementale de Paris de l'Agence régionale de santé Île-de-France et le Maire de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Région Île-de-France et au portail des publications administratives de la Ville de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 10 juin 2026

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France et par délégation
Le directeur adjoint de l'autonomie

signé

Charles RIGAUD

Pour le Maire de Paris,
Le directeur adjoint des Solidarités

signé

Jacques BERGER

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-07-04-00001

Décision n° DVSS - QSPHARMBIO - 2026/033
portant renouvellement de l'autorisation de la
pharmacie à usage intérieur de l'Etablissement
d'Hébergement pour Personnes Agées
Dépendantes (EHPAD) Richard

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE
DÉCISION N° DVSS - QSPHARMBIO - 2026/033
portant renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur
de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Richard

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.5126-1 à L.5126-11 ainsi que les articles R.5126-1 à R.5126-62 ;
- VU** l'ordonnance n° 2016-1729 en date du 15 décembre 2016 relative aux pharmacies à usage intérieur prise en application de l'article 204 de la loi n° 2016-41 en date du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé en sa version modifiée par l'ordonnance n° 2020-1407 en date du 18 novembre 2020 relative aux missions des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2019-489 en date du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur pris en application de l'ordonnance n° 2016-1729, notamment son article 4 ;
- VU** l'arrêté en date du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;
- VU** la décision en date du 21 juillet 2023, prise en application des articles L.5121-1 et L.5121-5 du code de la santé publique, relative aux bonnes pratiques de préparation ;
- VU** le décret en date du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 015/2026 en date du 2 avril 2026 portant délégation de signature de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Marie-Anne JACQUET, Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 20 mars 1972 ayant autorisé la création d'une pharmacie à usage intérieur sous le n° H 148 au sein de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Richard, sis 2, boulevard Richard Garnier à Conflans-Sainte-Honorine 78700 ;
- VU** la demande déposée le 30 avril 2024 par la directrice de l'établissement, en vue du renouvellement, au titre de l'article 4 du décret n° 2019-489 en date du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur, de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur concernant les missions générales ainsi que les actions de pharmacie clinique, telles que définies à l'article L.5126-1 du code de la santé publique, afin de répondre aux besoins pharmaceutiques des personnes prises en charge ;

- VU** la demande déposée le 30 avril 2024 par la directrice de l'établissement, en vue du renouvellement, au titre de l'article 4 du décret n° 2019-489 en date du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur, de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur concernant l'activité suivante assurée par la pharmacie à usage intérieur pour son propre compte :
- la préparation manuelle des doses à administrer de médicaments ;
- VU** la demande déposée le 30 avril 2024 par la directrice de l'établissement en vue de modifier les locaux de la pharmacie à usage intérieur avec un déménagement du 3^{ème} étage du bâtiment E au rez-de-chaussée bâtiment C ;
- VU** l'avis favorable du Conseil central de la section H de l'Ordre des pharmaciens, en date du 1^{er} septembre 2024 ;
- VU** le rapport d'instruction en date du 5 août 2024 établi par le pharmacien inspecteur de santé publique ;
- VU** le renouvellement tacite de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur de de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Richard pour les missions et l'activité sollicitées, en date du 30 août 2024, au titre du I de l'article R.5126-30 du code de la santé publique ;
- VU** les relances adressées à l'établissement les 3 janvier 2025, 7 avril 2025, 7 et 13 novembre 2025 puis le 11 décembre 2025, restées sans réponse malgré les sollicitations de l'Agence régionale de santé ;
- VU** la lettre de mise en demeure adressée à la directrice de l'EHPAD Richard en date du 19 février 2026 ;
- VU** la lettre de prorogation de la mise en demeure de l'établissement, par l'Agence régionale de santé Ile-de-France, en date du 22 avril 2026 ;
- VU** l'inspection sur site, du pharmacien inspecteur de santé publique, en date du 4 juin 2026 ;
- VU** la conclusion définitive au rapport d'instruction, en date du 11 juin 2026, établie par le pharmacien inspecteur de santé publique ;

CONSIDÉRANT les réponses apportées par l'établissement au rapport d'instruction du pharmacien inspecteur de santé publique ;

CONSIDERANT qu'il est attendu la mise en œuvre, par l'établissement, des mesures suivantes :

Personnel :

- mettre à jour l'organigramme de la pharmacie à usage intérieur ainsi que la fiche de poste des préparateurs en pharmacie et formaliser dans un tableau, les demandes de formation annuelles, prévues et validées par le pharmacien et les ressources humaines pour l'équipe de la pharmacie à usage intérieur ;

Système qualité de la pharmacie à usage intérieur et documentation :

- finaliser le système documentaire au sein de l'établissement incluant la documentation de la pharmacie à usage intérieur pour éviter l'utilisation de documents Word modifiables et vérifier la complétude des procédures en places ;
- réviser l'analyse des risques en tenant compte des remarques et en intégrant la desserte de l'EHPAD LES OISEAUX ;
- évaluer les dates limites d'utilisation attribuées aux médicaments reconditionnés dans le cadre de la préparation de doses à administrer ;
- procéder à la validation du logiciel OSIPHARM de gestion des stocks et les tests de restauration et de lisibilité des données sauvegardées ;

Locaux de la pharmacie à usage intérieur :

- stocker les médicaments stériles/solutés massifs et dispositifs médicaux stériles, dans un local distinct de celui des produits d'hygiène et d'incontinence, avec un accès réservé aux seuls préparateurs en pharmacie et pharmacien et retirer la gestion des produits d'hygiène et d'incontinence du périmètre de la pharmacie à usage intérieur ;
- mettre en place un suivi de la température et de l'hygrométrie dans l'ensemble des locaux de la pharmacie à usage intérieur (locaux principaux, local de livraison, stockage des solutés massifs, stockage des produits inflammables) et évaluer la nécessité de mettre en place un système de régulation de la température dans les locaux non équipés, au regard des relevés effectués ;
- mettre en œuvre des opérations d'étalonnage des sondes de température et d'hygrométrie ;
- installer, dans les meilleurs délais, une sonde de température étalonnée dans l'enceinte réfrigérée, avec un programme d'étalonnage adapté avec système d'alarme ;

CONSIDÉRANT

que la pharmacie à usage intérieur de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Richard dispose, sous réserve du respect des engagements pris, de locaux, de moyens en personnel, de moyens en équipement et d'un système d'information, conformément aux articles R.5126-8 et R.5126-14 du code de la santé publique, lui permettant d'assurer l'ensemble de ses missions et activités ;

DECIDE

ARTICLE 1

La pharmacie à usage intérieur au sein de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Richard, n° FINESS EJ : 780000790 - n° FINESS ET : 780701041, situé au 2, boulevard Richard Garnier à Conflans-Sainte-Honorine, est autorisée à exercer les missions et l'activité citées aux articles suivants.

ARTICLE 2

La pharmacie à usage intérieur dessert, outre l'EHPAD Richard, l'établissement suivant :

- EHPAD LES OISEAUX sis 17, rue du Lieutenant Rousselot à Sartrouville (78500) n° FINESS EJ : 780000782 - n° FINESS ET : 780700969.

- ARTICLE 3** La pharmacie à usage intérieur assurera, pour son propre compte, dans la limite du respect des conditions réglementaires fixées pour son exercice au regard du statut de l'établissement au sein duquel elle est établie, les missions générales ainsi que les actions de pharmacie clinique, telles que définies à l'article L. 5126-1 du code de la santé publique, afin de répondre aux besoins pharmaceutiques des personnes prises en charge.
- ARTICLE 4** La pharmacie à usage intérieur assurera, pour son propre compte, l'activité mentionnée aux articles L.5126-4 et R.5126-9 du code de la santé publique :
- la préparation manuelle des doses à administrer de médicaments mentionnée à l'article L.4211-1 du même code :
 - o procédé de préparation de doses à administrer : manuel ;
 - o type de doses préparées : piluliers individuels nominatifs, doses unitaires ;
 - o opérations réalisées : déconditionnement, reconditionnement, surétiquetage des blisters de médicaments non présentés en conditionnement unitaire.
- ARTICLE 5** La pharmacie à usage intérieur est installée dans des locaux d'une superficie totale de 155,46 m², comprenant :
- une zone de réception, accueil, bureau : 40,03 m² ;
 - une zone de stockage des médicaments : 23,46 m² ;
 - une zone de préparations de doses à administrer : 23,45 m² ;
 - un sanitaire /vestiaire : 4,32 m² ;
 - un local annexe de stockage des dispositifs médicaux stériles / solutés / compléments nutritionnels oraux : 17 m² + 47,2m².
- ARTICLE 6** Le temps de présence du pharmacien chargé de la gérance, de dix demi-journées par semaine, est en conformité avec les dispositions de l'article R.5126-39 du code de la santé publique.
- ARTICLE 7** Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal administratif ou aussi par l'application « Télérecours » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 8

Les Directeurs de l'Agence régionale de santé Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 4 juillet 2026

La Directrice générale adjointe
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNE

Marie-Anne JACQUET

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2026-06-29-00018

Décision 2026- 2026-127 du 29 juin 2026 portant
non-reconduction de la convention de
délégation de gestion entre le Directeur régional
et interdépartemental de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de
France et les Directeurs départementaux de la
protection des populations d'Ile de France



DECISION 2026- 2026-127 du 29 juin 2026

Portant non-reconduction de la convention de délégation de gestion

Entre

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Île de France

Et

Les Directeurs départementaux de la protection des populations d'Île de France

VU le décret n° 2007-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret du 27 mai 2026 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté interministériel du 12 août 2025 nommant Fabrice MASI directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 25 août 2025 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail, et des solidarités d'Île-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral n°IDF-2026-06-15-00012 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à M. Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire au titre de ses responsabilités de niveau régional ;

VU l'arrêté préfectoral n° n° IDF-2026-06-16-00007 du 16 juin 2026 portant subdélégation de signature de M. Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire aux agents de la DRIETS Ile-de-France ;

VU la décision n° IDF-2026-06-16-00008 du 16 juin 2026 portant subdélégation de signature de M. Fabrice MASI, directeur régional et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, aux agents de l'unité régionale ;

VU la convention de délégation de gestion du 1^{er} juin 2021 entre le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France et le Directeur départemental de la protection des populations de Paris,

VU la convention de délégation de gestion du 3 juin 2021 entre le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France et le Directeur départemental de la protection des populations de Seine-et-Marne,

VU la convention de délégation de gestion du 4 juin 2021 entre le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France et le Directeur départemental de la protection des populations des Yvelines,

VU la convention de délégation de gestion du 1^{er} juin 2021 entre le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France et la Directrice départementale de la protection des populations de l'Essonne,

VU la convention de délégation de gestion du 4 juin 2021 entre le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France et le Directeur départemental de la protection des populations des Hauts-de-Seine,

VU la convention de délégation de gestion du 4 juin 2021 entre le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France et la Directrice départementale de la protection des populations de Seine-Saint-Denis,

VU la convention de délégation de gestion du 9 juin 2021 entre le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France et le Directeur départemental de la protection des populations du Val-de-Marne,

VU la convention de délégation de gestion du 6 juin 2021 entre le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France et la Directrice départementale de la protection des populations du Val-d'Oise,

Il est décidé :

ARTICLE 1 : Les huit conventions de délégation de gestion signées entre le 1^{er} et le 9 juin 2021 susvisées prennent fin à compter du 1^{er} janvier 2027.

ARTICLE 2 : Un exemplaire de la présente notification sera adressé à la Direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne, comptable assignataire pour les Directions départementales de la population et de la protection d'Ile-de-France.

ARTICLE 3 : Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, et les Directeurs et Directrices départementaux de la population et de la protection de la d'Ile-de-France, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de leur circonscription.

Fait à Saint-Denis, le 29 Juin 2026

Le directeur régional

Signé

Fabrice MASI

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2026-05-06-00005

Arrêté portant agrément de l'Association
Assist'Aide (ASD) au titre de l'ingénierie sociale,
financière et technique

**Arrêté n°
portant agrément
de l'Association Assist'Aide (ASD)
au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique**

Le Préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris
Grand Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

VU le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

VU la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

VU la décision n° 2024-21 en date du 16 mai 2024 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BRESSON, Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement Île-de-France, en matière administrative

VU la décision n° 2022-25 en date du 30 septembre 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative à Monsieur Jacques Bertrand DE REBOUL, Directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France

VU la demande d'agrément déposée par **Assist'Aide (ASD)** le 11 octobre 2024, auprès du Préfet de région, en vue d'exercer les activités suivantes, visées à l'article R.365-1 2° a), b), c), d) et e) du Code la construction et de l'habitation:

- *L'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation au handicap et au vieillissement.*
- *L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.*
- *L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable.*
- *La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées.*
- *La participation aux commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2.*

CONSIDÉRANT la capacité de **Assist'Aide (ASD)** à exercer les activités, objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, de ses compétences, des moyens dont elle dispose dans l'ensemble des départements de la région Île-de-France.

ARRETE

Article 1^{er}

L'agrément au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique est accordé à l'Association **Assist'Aide (ASD)** pour les activités suivantes, visées à l'article R.365-1 2° a), b), c), d) et e) du Code la construction et de l'habitation :

- *L'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de*

l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation au handicap et au vieillissement.

- L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.*
- L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable.*
- La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées.*
- La participation aux commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2.*

Article 2

Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans renouvelable.

Article 3

L'association **Assist'Aide (ASD)** est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1^{er} dans le territoire des départements de Paris, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise.

Article 4

L'association **Assist'Aide (ASD)** est tenue d'adresser annuellement au Préfet de Région un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R.365-7 du Code de la construction et de l'habitation. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet de Région peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

Article 5

Le présent agrément peut-être retiré à tout moment par le Préfet de région, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de région.

Il peut également faire l'objet d'un recours hiérarchique devant l'autorité supérieure de l'auteur du présent arrêté, le Ministre délégué auprès du Ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé du logement.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75004 Paris, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs. Dans ce cas, le présent arrêté doit être joint au recours contentieux.

Article 7

Le Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Une copie du présent arrêté sera adressée aux préfets de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise.

Paris, le

Pour le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris et par délégation,
Le Directeur adjoint de l'Hébergement
et du Logement
Signé
Jacques-Bertrand DE REBOUL

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2026-06-30-00177

Délibération n° 2026-13 relative à l'approbation
de l'évolution la nouvelle grille tarifaire

DÉLIBÉRATION N°2026-13 EPCC CENTQUATRE-PARIS :

Objet : Approbation de l'évolution de la grille tarifaire

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R1431-8 ;
Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;
Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;
Vu la délibération n°2009-09 instituant une régie de recettes ;
Vu la délibération n°2018-10 relative à la politique tarifaire du CENTQUATRE-PARIS ;
Vu la délibération n°2022-26 relative à l'évolution de la grille tarifaire ;
Vu la délibération n°2023-09 relative à l'évolution de la grille tarifaire ;
Vu la délibération n°2025-18 relative à l'évolution de la grille tarifaire ;
Vu la présentation de la note ce jour sur l'approbation d'une nouvelle grille tarifaire ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Les tarifs en annexe de cette délibération sont approuvés.

14__ Administrateurs présents ou représentés
__14_ Voix pour ____ Voix Contre __ Abstentions

La délibération est adoptée / rejetée

Le Président du Conseil d'Administration
Florian SITBON

SIGNÉ

ANNEXE 1 - DELIBERATION TARIFS
TARIFS CENTQUATRE-PARIS (Saison 26-27) - en cours de consolidation

N° tarifs	Type	Tarif plein	TR1	TR2	TR3	TR4	Tarif Scolaire et champs social
1	Ligne tarifaire 1	35 €	28 €	24 €	15 €	10 €	8 €
2	Ligne tarifaire 2	30 €	24 €	21 €	15 €	10 €	8 €
3	Ligne tarifaire 3	28 €	22 €	20 €	15 €	10 €	8 €
4	Ligne tarifaire 4	25 €	20 €	18 €	15 €	10 €	8 €
5	Ligne tarifaire 5	22 €	18 €	15 €	15 €	10 €	8 €
6	Ligne tarifaire 6	20 €	16 €	14 €	14 €	10 €	8 €
7	Ligne tarifaire 7	18 €	14 €	12 €	12 €	10 €	6 €
8	Ligne tarifaire 8	15 €	12 €	10 €	10 €	8 €	5 €
9	Ligne tarifaire 9*	12 €	10 €	8 €	8 €	6 €	4 €
10	Ligne tarifaire 10*	10 €	8 €	7 €	7 €	5 €	3 €
11	Ligne tarifaire 11*	8 €	6 €	5 €	5 €	4 €	3 €
12	Ligne tarifaire 12*	6 €	5 €	4 €	4 €	3 €	2 €
13	Ligne tarifaire 13*	5 €	4 €	3 €	3 €	2 €	1 €
14	Ligne tarifaire 14*	3 €	2 €	1 €	1 €	1 €	1 €

Conditions d'accès aux Tarifs Réduits			
TR1	Carte mobilité inclusion (tarif réduit supplémentaire pour la personne accompagnante)		
	Carte mobilité inclusion (tarif réduit supplémentaire pour la personne accompagnante)		
	Attestation d'affiliation Sécurité sociale des Artistes-Auteurs ou SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques)		
	Carte professionnelle de la Ville de Paris - Pass Découverte Grand-Paris Nord - Pass Navigo		
	Carte d'abonnement à la saison culturelle de la Ville de Pantin		
TR2	Accompagnateur Pass 104infini (uniquement pour les Pass 104infini en cours de validité, achetés sur la saison 25/26)		
	Détaxe professionnel de la culture -Groupes d'au moins 6 personnes		
TR3	26-30 ans - Bénéficiaires des minimas sociaux (attestation au RSA, attestation à l'ASS, attestation à l'Aspa)		
TR4	moins de 26 ans		
	Billetteries étudiantes		
	moins de 12 ans		
Scol/CS	Groupes scolaires et Groupes du champs social		
*	Possibilité d'utiliser le plein tarif de ces lignes tarifaires en Tarif unique		
"Pass104infini" Solo	15 €	tarif unique	
"Pass104infini" Duo	20 €	tarif unique	
	Valable 1 an de date à date + accès au TR2		
"Pass104infini +"	40€ au lieu de 30€	tarif unique	
	Valable 1 an de date à date + accès au TR2 + accès illimité aux ateliers du week-end		
Expositions	• Ticket valable toute la journée. • Gratuit pour les - de 6 ans en individuel accompagnés par un adulte • Pour tout détenteur d'un ticket d'entrée nominatif à l'exposition, nouvel accès au tarif unique d'1 € - Offre famille : TR1 pour les adultes à partir de 3 personnes		
Médiation tarif groupes	75 € / 150 € / 225 € / 450 € / 750€		
Médiation tarif individuel	2 € / 3 € / 5€		
Billetterie Solidaire	2 €	Spectacles	Billetterie à tarif spécifique pour les publics accompagnés par des structures à caractère social, intervenant dans le champ de la précarité et de l'urgence.
	1 €	Expositions	
Adhésion Cinq (Pass 104 Cinq)	15€ au lieu de 10€	- Selon conditions d'accès au Cinq - Valable 1 an de date à date - Accès la programmation- au TR2	
Carte Cinq 10h	25€ au lieu de 20€		
Carte Cinq 15h	27€		
Carte Cinq 20h	40€ au lieu de 35€		
Carte/chèque cadeau	à partir de 10 euros		valable un an à partir de la date d'achat
Activités supplémentaires liées à des manifestations (Vestiaire, activités Nuit 104,...)	2 €	Tarif 1	
	3 €	Tarif 2	
	4 €	Tarif 3	
	5 €	Tarif 4	
Frais de dossiers vente en ligne	10 % du prix du billet / plafond 2 € offerts pour les détenteurs du Pass 104infini, Pass 104infini Solo, Pass 104infini Duo, Pass 104infini+, Pass 104Cinq		
Regroupement de manifestations	Pass Festival : TR1 ou TR2 à partir de 3 spectacles du même Festival = pas utilisé car Pass à présent Pass Festival Impatience : 30€ en tarif plein et 15€ en tarif réduit (pour tous les spectacles du festival) Tarifs à l'unité pour le festival Impatience : 10€ en tarif plein, 7€ en tarif réduit (TR1-TR2-TR3), 3€ (TR4 + Scol/CS) Frais d'inscription Festival Impatience : 12€ Possibilité de ponts tarifaires entre spectacles et/ou entre expositions		
Délégation de vente et offres spéciales	Possibilité d'appliquer une remise de 10 à 50% sur toute la billetterie spectacles / expositions dans les opérations avec les revendeurs, en vente directe		
Produits dérivés	de 1€ à 50€ par palier de 1€		
	De 50€ à 100€ par palier de 5€		
	de 100 à 300€ par paliers de 10€		
	de 300 à 500€ par paliers de 50€		
	remise possible de 10% pour les détenteurs du Pass 104infini, Pass104infini Solo, Pass 104infini Duo et Pass104infini+		

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2026-06-30-00174

Délibération n°2026-09 relative à la nomination
des membres de la CAO



Délibération n°2026-09 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Nomination des membres de la Commission d'appel d'offres

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.1414-2 ;

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu les résultats des élections municipales ;

Vu la délibération N° DEL20260429_13 du 29 avril 2026 portant nomination de la représentante de la Commune de Pantin ;

Vu la délibération n°2026R101 du Conseil de Paris de la séance des 19 et 20 mai 2026 portant nomination des membres du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Après vote des membres du Conseil d'administration,

Sont élu-e-s en qualité de membres titulaires ayant voix délibératives :

- Mams YAFFA
- Halima JEMINI
- Florian SITBON
- Yaël FRYDMAN
- Manuel TOMICHE



entrée du public
5 rue Curial
75019 Paris

administration
104 rue d'Aubervilliers
75019 Paris

01 53 35 50 00
104.fr

siret: 508 372 927 00014
ape: 9004Z
TVA Intracommunautaire:
FR15508372927

Délibération n°2026-09 du CA du 30 Juin 2026 CENTQUATRE-PARIS
Nomination des membres de la CAO

Sont élu-e-s en qualité de membres suppléants :

- Dan LERT
- Camille NAGET
- Sandro MARTIN
- Marie-France LUCCHINI
- Léo DUVIGNON

14__ Administrateurs présents ou représentés
__14_ Voix pour __ Voix Contre __ Abstentions

La délibération est adoptée / rejetée

Le Président du Conseil d'Administration
Florian SITBON

SIGNÉ



entrée du public
5 rue Curial
75019 Paris

administration
104 rue d'Aubervilliers
75019 Paris

01 53 35 50 00
104.fr

siret: 508 372 927 00014
ape: 9004Z
TVA Intracommunautaire:
FR 15 508 372 927

Délibération n°2026-09 du CA du 30 Juin 2026 CENTQUATRE-PARIS
Nomination des membres de la CAO

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2026-06-30-00175

Délibération n°2026-10 relative à l'approbation
du PV du CA du 16 janvier 2026



DÉLIBÉRATION N°2026-10 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 16 janvier 2026

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 16 janvier 2026 au CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le procès-verbal du joint en annexe.

14__ Administrateurs présents ou représentés

__14__ Voix pour __ Voix Contre __ Abstentions

La délibération est adoptée / rejetée

Le Président du Conseil d'Administration

Florian SITBON

SIGNÉ



entrée du public
5 rue Curial
75019 Paris

administration
104 rue d'Aubervilliers
75019 Paris

01 53 35 50 00
104.fr

siret: 508 372 927 00014
ape: 9004Z
TVA intracommunautaire:
FR 15 508 372 927

Délibération n°2026-10 du CA du 30 Juin 2026 CENTQUATRE-PARIS
Approbation du procès-verbal du CA du 16 janvier 2026

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16 JANVIER 2026

Le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle le CENTQUATRE-PARIS a été convoqué par sa Présidente Carine Rolland le 16 janvier 2026 à 10h.

Les administrateurs présents ou représentés sont :

- Carine Rolland, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la Culture et de la ville du quart d'heure et Présidente du CA
- Charline Nicolas, élue
- Franck Margain, élu
- Jacques Galvani, élu
- Colombe Brossel, élue
- Sandro Martin, personnalité qualifiée
- Léa Filoche, représentante de la ville de Paris
- Mustapha Bouhayati, personnalité qualifiée
- Pascale Dalix, personnalité qualifiée
- Marie-France Lucchini, personnalité qualifiée
- Yaël Frydman, représentante du personnel (collège EO-TAM)
- Manuel Tomiche, représentant du personnel (collège cadre)

Sont également présents :

- Rozenn Bartra, Cheffe du Bureau du Spectacle - Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris
- Margot Pennino, Cheffe Adjointe du Bureau du Spectacle - Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris
- Robert Lacombe, Sous-directeur de la création artistique - Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris
- Victorien Bornéat, Conseiller spectacle vivant et musique - Cabinet de Carine Rolland
- Valérie Senghor, directrice du CENTQUATRE-PARIS
- Clémentine Aubry, Secrétaire générale et adjointe de la Directrice du CENTQUATRE-PARIS
- Bénédicte Manceau, Directrice des Ressources du CENTQUATRE-PARIS

- **Introduction de Carine Rolland**

La Présidente souligne que ce 1^{er} Conseil d'administration de l'année est aussi le dernier de la mandature.

Elle rappelle les projets originaux et majeurs du CENTQUATRE. Elle remercie les administrateurs et administratrices pour leur implication.

La Présidente salue les représentants du personnel et leur participation active dans le conseil, les équipes et la Direction pour leur travail.

Valérie Senghor remercie la Présidente et les membres de l'instance pour leur soutien, leur engagement et leur adhésion au projet et aux valeurs du CENTQUATRE.

La Présidente ouvre la séance.

- **Renouvellement d'une personnalité qualifiée**

Valérie Senghor informe que le mandat de Mustapha Bouhayati est arrivé à sa fin le 16 novembre 2025. Le Conseil de Paris a renouvelé ce mandat pour 3 ans. Il est proposé au Conseil d'administration d'en prendre acte.

La Présidente le soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 novembre 2025 (Délibération n°2026-01)**

La Présidente le soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

- **Approbation de la modification des statuts – Article 19 – Contribution (Délibération n°2026-02)**

Carine Rolland informe que cette modification statutaire des statuts du CENTQUATRE vise à prévoir une augmentation de la participation de la ville de Paris au budget de l'établissement.

Elle rappelle que ce sujet a fait l'objet de discussions lors de précédents conseils d'administration pour répondre à une requête légitime, au vu de l'inflation post-covid et de l'évolution des dépenses structurelles engendrées au fil des années, et ce malgré les recettes générées par l'activité du lieu.

Valérie Senghor souligne que cette modification statutaire constitue une première étape pour desserrer l'étau budgétaire qui est bien documenté depuis 2023. Le besoin de financement complémentaire annuel a fait l'objet d'une demande lors du Conseil d'administration de l'automne 2023. Il s'élevait alors à environ 1 000 000€. Cette modification est nécessaire, notamment en cette année de transition avec la construction d'un nouveau projet. Elle ajoute que la recherche de recettes propres est très volontariste dans un contexte économique incertain, et qu'une ligne de recherche de financement complémentaire a été portée au budget.

Elle précise que l'établissement du budget supplémentaire dans quelques mois permettra d'avoir un état des lieux plus précis pour reprendre ce dialogue. Cette délibération, si elle est suivie par les administrateur.ices et le vote au Conseil de Paris, est cruciale pour donner de la lisibilité sur cette année 2026.

Elle remercie La Présidente pour ce travail au long court, les services de la DAC pour leur accompagnement rigoureux et efficace ainsi que Clémentine Aubry et Bénédicte Manceau qui œuvrent depuis des années pour la bonne gestion de l'établissement.

Clémentine Aubry rappelle que la contribution de la ville de Paris est statutairement fixée à 8,5 millions d'euros est restée la même depuis plus de 10 ans. Le CENTQUATRE reçoit depuis les mesures liées aux attentats de 2015 une subvention « résilience sécurité » qui était de 400 000€, puis elle a été progressivement réduite à 200 000€. La demande de soutien complémentaire va donc se matérialiser par une contribution globale de 200 000€ et 500 000€. Socler la subvention « résilience sécurité » de 200 000€ et réévaluer la contribution statutaire de 500 000€ soit 700 000€ permettraient d'augmenter la contribution statutaire inscrite aux statuts de 8,5 à 9,2 millions d'euros.

Elle informe qu'une demande d'inscription d'une contribution en investissement a également été formulée pour éviter que l'établissement ne doive solliciter une demande de subvention et justifier tous les ans de dépenses d'investissement de travaux, d'achat et de renouvellement de matériel. Ceux-ci sont extrêmement réguliers et deviennent de plus en plus importants, la rénovation de l'établissement datant de 15 ans. Ce point fera l'objet de prochains échanges.

Si les administrateur.ices votent en faveur de l'augmentation de la contribution statutaire, cette mesure sera appliquée sous réserve de la validation du Conseil de Paris et du Conseil de Pantin lors de leurs prochaines séances respectives.

Franck Margain demande le détail de ce qui sera pris en charge par la Ville de Paris et ce qui restera à la charge du CENTQUATRE, en ce qui concerne les dépenses liées au bâtiment.

Carine Rolland souligne que ce sujet de répartition de la prise en charge des travaux est discuté depuis deux ans et qu'une coopération se met en place à ce sujet entre la direction des affaires culturelles et l'établissement.

Clémentine Aubry explique que les 700 000€ de contribution supplémentaire en fonctionnement viendront couvrir des dépenses liées à la structure au sens large, à savoir :

- le coût des salaires de l'équipe qui augmentent naturellement du fait des revalorisations, de l'ancienneté, de l'inflation depuis 2022
- les charges sociales, l'évolution du coût des mutuelles etc.

Des charges sont de l'ordre de la structure comptable, du fait l'évolution des quotes-parts d'amortissements liés aux investissements réalisés par le CENTQUATRE qui doit continuer de faire des

travaux. Il sera question de ce sujet dans la section d'investissement et dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Ces dépenses d'amortissement ne peuvent pas baisser car cela témoignerait d'une structure qui n'investit plus, ce qui ne serait pas souhaitable.

Clémentine Aubry conclut que les 700 000€ vont permettre de financer cette hausse globale des coûts de fonctionnement que les recettes propres et la marge générée par l'activité de programmation artistique, de commercialisation, d'ingénierie, de billetterie ne permettent pas de financer. En effet, l'activité du CENTQUATRE génère 1 000 000€ de marge. Or le besoin en financement des dépenses de fonctionnement s'élève à 2 000 000€. 1 000 000€ supplémentaires sont donc nécessaires pour couvrir les dépenses de fonctionnement. Les 700 000€ de contribution aideraient à combler ce décalage.

L'équipe du CENTQUATRE travaille étroitement avec les services de la ville sur le plan pluriannuel d'investissement. Celui-ci doit permettre à l'établissement d'avoir un niveau de dépenses suffisamment élevé en matière de travaux et de renouvellement des matériels.

Robert Lacombe intervient pour préciser que ce sujet pourra être discuté dans l'hypothèse d'une fin de budget positif. Cela ne signifie pas que la ville ne continuera pas à apporter son soutien en investissement mais pour l'instant cela n'est pas inscrit dans la contribution statutaire. Une remise à plat de la répartition de la prise en charge des dépenses entre la Ville de Paris et l'établissement a été réalisée, afin de déterminer dans quelle mesure un certain nombre de dépenses devraient être prises en charge directement par la Ville de Paris.

La Présidente soumet au vote la modification des statuts de l'art. 19

Adoptée à l'unanimité.

- **Approbation du budget primitif 2026 (Délibération n°2026-03)**

Bénédicte Manceau annonce que 2025 a été marquée par une bonne dynamique des activités et un niveau de recettes exceptionnel dû à l'ingénierie et la commercialisation, ainsi qu'à des dépenses contenues. Le budget sera présenté plus en détail lors des comptes de résultats au mois d'avril.

Le budget 2026 est établi à hauteur de 17 751 780€. Il est présenté à l'équilibre. Concernant les recettes, il tient compte du vote de la contribution additionnelle de 700 000€. Le budget nécessitera une recherche de financement complémentaire. Il intègre également un déficit prévisionnel de l'exercice 2025 de 200 000€. Après l'examen des comptes de résultat en mars, une ligne de déficit sera intégrée dans le budget pour pouvoir l'absorber en dépenses et en recettes. Le volume budgétaire présenté est en léger retrait, du point de vue des dépenses de fonctionnement, par rapport au BP de l'année dernière. Il est en augmentation en ce qui concerne l'investissement.

Ce budget est présenté dans le périmètre du débat d'orientation budgétaire présenté le 17 novembre dernier. Il prend en compte la programmation artistique et culturelle élaborée par José Manuel Gonçalves de janvier à l'été 2026 et a été ajusté avec la programmation des projets de Valérie Senghor à partir de l'automne.

Les dépenses liées à la programmation artistique et culturelle sont un peu moins importantes qu'en 2025, du fait d'une année sans biennale NémO. Elles intègrent néanmoins les temps festivaliers habituels et la programmation d'une nouvelle biennale « Habiter le monde » qui est en construction.

Une ou deux productions déléguées seront lancées mais 2026 ne sera pas une année avec un volume de diffusion important pour les tournées. Les dépenses de la commercialisation sont en lien avec les événements accueillis prévisionnels et seront en partie refacturées au client. En ce qui concerne les commerces, le CENTQUATRE est à la recherche d'un nouveau restaurateur, le Grand Central ayant été mis en liquidation judiciaire. Après une procédure d'appel d'offres, le restaurateur arrivera au plus tôt en septembre 2026. Les dépenses des autres directions sont en lien avec les projets confirmés ou prévus à ce jour.

Valérie Senghor précise que les dépenses de communication sont liées au lancement du nouveau projet avec la création d'une nouvelle identité visuelle et la mise à jour technique du site internet.

Bénédicte Manceau indique que les dépenses liées à l'activité sont en retrait. Elle présente le comparatif entre le BP 2025 et le BP 2026. Ce retrait s'explique du fait d'une année sans Biennale NémO et sans le Festival Beaux Gestes.

Il y a une légère augmentation des dépenses des commerces avec des projets annoncés qui occasionnent des frais.

Pour l'ingénierie culturelle il est constaté également une augmentation des dépenses liées aux projets, qui se compensent en recettes.

Les objectifs restent ambitieux pour l'ingénierie, compte tenu de la concrétisation de projets, de l'activité liée au Grand Paris Express et de la stratégie de développement à l'international qui s'amorce.

Les recettes prévisionnelles liées à la programmation artistique sont en baisse par rapport à la fois au BP 2025 et à la DM1 2025. Il s'agit d'une année de transition pour la production déléguée des tournées.

Une hausse des recettes de commercialisation est envisagée par rapport au BP 2025, au vu des résultats des deux dernières années. Mais en raison de la vacance d'occupation du restaurant, une légère baisse de recettes des commerces est prévue.

Les dépenses de fonctionnement (bâtiment en ordre de marche) sont en phase avec l'atterrissage 2025. Ces dépenses intègrent une estimation ajustée du coût de l'électricité, des coûts de fonctionnement du bâtiment qui augmentent et une masse salariale en légère baisse, en raison du non remplacement à ce jour d'un poste à la Direction de la Production.

Une ligne spécifique a été ajoutée en dépenses et en recettes de 200 000€ correspondant au déficit additionnel prévisionnel de 2025.

Bénédicte Manceau précise que les recettes intègrent l'augmentation de la contribution de la Ville de Paris et une recherche de financement.

Bénédicte Manceau présente le détail des recettes administratives entre 2025 et 2026.

En 2026, elles incluent la contribution supplémentaire de la ville de 500 000€, la subvention « résilience sécurité » de 200 000€ qui sera soclée ainsi que la subvention exceptionnelle de 200 000€ pour la couverture du déficit 2025.

Est également envisagée une recherche de financement supplémentaires de 240.000€ nécessaire à l'équilibre du budget.

En conclusion, comme mentionné précédemment, l'équilibre du BP est conditionné à l'attribution de subventions complémentaires, la recherche de recettes propres et la couverture du déficit budgétaire de 2025I. Au total, ces 3 lignes s'élèvent à 940 000€. Ce montant est proche de la demande d'augmentation de la contribution formulée lors d'un précédent conseil d'administration fin 2023.

La Direction de l'établissement maintient son constat d'un écart entre les dépenses et les recettes d'activité et de fonctionnement. Si l'activité proprement dite produit un différentiel positif, le différentiel est négatif en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement. Cet écart doit pouvoir être comblé par un rééquilibrage de recettes de fonctionnement.

Bénédicte Manceau présente le budget d'investissement 2026 qui s'élève à 926 572€. Il est décomposé en une quote-part de subvention antérieure de 226 500€ et un prévisionnel de dépenses de 700 000€, au stade du BP. Elle rappelle que les travaux importants à réaliser pour entretenir le bâtiment et la maintenance dont le coût est en constante augmentation nécessitent le soutien financier de la Ville de Paris.

Robert Lacombe réagit au sujet de la temporalité du 1^{er} trimestre qui lui semble un peu optimiste pour obtenir un arbitrage concernant la création d'une contribution statutaire en investissement. Le second semestre lui paraît une échéance plus raisonnable.

Les dépenses prévisionnelles les plus importantes sont celles relatives aux travaux et au matériel de sécurité liés à la sécurité des personnes et du bâtiment.

Ensuite viennent tous les frais qui relèvent de l'amélioration du fonctionnement, tels que les logiciels, le renouvellement du site internet et l'aménagement des espaces de travail et des salles de spectacles. Enfin, sont à prendre en compte tous les travaux qui permettent de réaliser des économies, comme certains travaux énergétiques.

La Présidente soumet au vote l'approbation du BP 2026

Adoptée avec 11 voix pour et 1 abstention.

- **Information sur les délibérations du CSE et information sur l'élection des membres CSE**

Bénédicte Manceau porte à la connaissance des membres les sujets abordés en CSE. À savoir les dossiers d'info-consultation, la politique sociale, la situation financière et la stratégie entreprise.

De nouvelles élections ont eu lieu. Le syndicat CFDT n'a pas obtenu assez de voix pour être représenté par un délégué syndical.

- **Approbation de la passation du marché public relatif à la location de matériels de régie (Délibération n°2026-04)**

Bénédicte Manceau indique qu'il est nécessaire de relancer ce marché pour 3 lots, le lot 1 de location matériel lumière, le lot 2 de location son et lot 3 de location de matériel vidéo.

La Présidente soumet la délibération au vote.

Adoptée à l'unanimité.

- **Modification des seuils de procédures formalisées en marchés publics à compter du 1er janvier 2026**

Les seuils des marchés publics ont besoin d'être augmentés afin de correspondre aux seuils européens.

La Présidente soumet la délibération au vote.

Adoptée à l'unanimité.

- **Vie de l'établissement**

Clémentine Aubry fait un point sur le Grand Central et l'arrivée d'un prestataire pour une offre temporaire de restauration

Valérie Senghor indique que l'appel à candidature pour l'offre permanente a été lancé et espère une ouverture en septembre.

Valérie Senghor présente les temps forts de la programmation de la saison 2025-2026, avec Impatience, la Biennale Némò, les Singulier.es.

Valérie Senghor informe les membres du lancement d'un appel à candidatures pour le renouvellement de l'identité graphique du CENTQUATRE. Le choix s'est porté sur Agnès Dahan, agence de graphisme qui travaille pour le secteur de l'édition, les musées et les institutions culturelles.

La Présidente remercie les membres et lève la séance.

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2026-06-30-00176

Délibération n°2026-11 relative à l'approbation
du compte de gestion et du compte
administratif 2025



DÉLIBÉRATION N°2026-11 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2025

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS, notamment les articles 9 et 15.2 ;

Vu la délibération n°2025-03 du 10 janvier 2025 portant approbation du Budget primitif 2025 ;

Vu la délibération n°2025-11 du 2 avril 2025 portant approbation du Budget supplémentaire 2025 ;

Vu la Délibération n°2025-28 du 12 novembre 2025 portant approbation de la Décision Modificative n°1 ;

DELIBERE

Article 1 : APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2025 figurant en annexe

Article 2 : APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2025 figurant en annexe.

14__ Administrateurs présents ou représentés

__14__ Voix pour __ Voix Contre __ Abstentions

La délibération est adoptée / rejetée

Le Président du Conseil d'Administration

Florian SITBON

SIGNÉ



entrée du public
5 rue Curial
75019 Paris

administration
104 rue d'Aubervilliers
75019 Paris

01 53 35 50 00
104.fr

siret: 508 372 927 00014
ape: 9004Z
TVA Intracommunautaire:
FR 15 508 372 927

Délibération n°2026-11 du CA 30 Juin 2026 CENTQUATRE-PARIS
Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 50837292700014	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT 104 CENT QUATRE EPCC
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Directeur Régional des Finances Publiques

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : 02- BUDGET PRINCIPAL (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	10
B2 - Balance générale du budget - Recettes	11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	27
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	29
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	30
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	31
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	33
A3.2 - Etalement des provisions	34
A4.1 - Equilibre des opérations financières	35
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	36
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	37
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	38
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	39
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	40
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	41
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	42
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	43
A6 - Etat des charges transférées	44
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	45
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	46
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	47
A8.3 - Opérations liées aux cessions	48
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	49
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	50
A10 - Etat des travaux en régie	51

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	53
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	54
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	55
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	56
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	57
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	58
B1.7 - Etat des engagements reçus	59
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	60
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	61

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	62
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	64
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	65

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	66
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	67
C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	68
--------------------------	----

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 18 200 702,35	G 17 698 218,41	G-A -502 483,94
	Section d'investissement	B 878 418,35	H 766 592,47	H-B -111 825,88

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 423 820,48 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 1 152 516,67 (si excédent)

		=		=	
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D	19 079 120,70	Q= G+H+I+J	20 041 148,03	=Q-P 962 027,33

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 185 227,27	L 280 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 185 227,27	= K+L 280 000,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 18 200 702,35	= G+I+K 18 122 038,89	-78 663,46
	Section d'investissement	= B+D+F 1 063 645,62	= H+J+L 2 199 109,14	1 135 463,52
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 19 264 347,97	= G+H+I+J+K+L 20 321 148,03	1 056 800,06

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 185 227,27	L 280 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	280 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	185 227,27	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	8 945 921,00	7 496 699,86	1 046 516,67	0,00	402 704,47
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 838 611,44	8 544 043,98	294 349,54	0,00	217,92
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	377 444,00	309 502,71	52 562,61	0,00	15 378,68
Total des dépenses de gestion courante		18 161 976,44	16 350 246,55	1 393 428,82	0,00	418 301,07
66	Charges financières	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
67	Charges exceptionnelles	69 500,00	35 807,03	0,00	0,00	33 692,97
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	51 552,97	34 627,48			16 925,49
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		18 283 279,41	16 420 681,06	1 393 428,82	0,00	469 169,53
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	388 000,00	386 592,47			1 407,53
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		388 000,00	386 592,47			1 407,53
TOTAL		18 671 279,41	16 807 273,53	1 393 428,82	0,00	470 577,06
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	50 000,00	63 831,17	0,00	0,00	-13 831,17
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 464 484,05	5 025 456,67	0,00	0,00	439 027,38
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	9 700 688,00	9 600 666,00	23 000,00	0,00	77 022,00
75	Autres produits de gestion courante	1 663 990,00	1 924 713,30	0,00	0,00	-260 723,30
Total des recettes de gestion courante		16 879 162,05	16 614 667,14	23 000,00	0,00	241 494,91
76	Produits financiers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
77	Produits exceptionnels	1 018 665,29	845 512,16	0,00	0,00	173 153,13
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	130 000,00	0,00			130 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		18 027 927,34	17 460 179,30	23 000,00	0,00	544 748,04
042	Opérat° ordre transfert entre sections	220 000,00	215 039,11			4 960,89
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		220 000,00	215 039,11			4 960,89
TOTAL		18 247 927,34	17 675 218,41	23 000,00	0,00	549 708,93
Pour information		423 820,48				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	41 127,74	20 287,74	0,00	20 840,00
21	Immobilisations corporelles	1 016 229,27	643 091,50	185 227,27	187 910,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 057 357,01	663 379,24	185 227,27	208 750,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 057 357,01	663 379,24	185 227,27	208 750,50
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	220 000,00	215 039,11		4 960,89
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	220 000,00	215 039,11		4 960,89
	TOTAL	1 277 357,01	878 418,35	185 227,27	213 711,39
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	560 000,00	380 000,00	280 000,00	-100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	560 000,00	380 000,00	280 000,00	-100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	560 000,00	380 000,00	280 000,00	-100 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	388 000,00	386 592,47		1 407,53
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	388 000,00	386 592,47		1 407,53
	TOTAL	948 000,00	766 592,47	280 000,00	-98 592,47
	Pour information	1 152 516,67			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 543 216,53		8 543 216,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 838 393,52		8 838 393,52
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	362 065,32		362 065,32
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	35 807,03	0,00	35 807,03
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	34 627,48	386 592,47	421 219,95
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		17 814 109,88	386 592,47	18 200 702,35

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 200 702,35
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	215 039,11	215 039,11
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	20 287,74	0,00	20 287,74
21	Immobilisations corporelles (6)	643 091,50	0,00	643 091,50
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		663 379,24	215 039,11	878 418,35

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	878 418,35
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	63 831,17		63 831,17
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 025 456,67		5 025 456,67
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	9 623 666,00		9 623 666,00
75	Autres produits de gestion courante	1 924 713,30		1 924 713,30
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	845 512,16	215 039,11	1 060 551,27
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		17 483 179,30	215 039,11	17 698 218,41

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	423 820,48
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 122 038,89
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	380 000,00	0,00	380 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		386 592,47	386 592,47
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		380 000,00	386 592,47	766 592,47

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	1 152 516,67
---	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 919 109,14
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	8 945 921,00	7 496 699,86	1 046 516,67	0,00	402 704,47
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	522 531,00	469 478,69	53 052,25	0,00	0,06
6063	Fournitures entretien et petit équipt	152 787,00	126 944,13	15 534,97	0,00	10 307,90
6064	Fournitures administratives	12 494,00	4 985,06	220,50	0,00	7 288,44
6066	Carburants	1 222,00	1 181,44	82,49	0,00	-41,93
6068	Autres matières et fournitures	78 731,30	64 411,44	3 289,27	0,00	11 030,59
611	Sous-traitance générale	3 822 124,33	3 149 714,87	536 663,00	0,00	135 746,46
6132	Locations immobilières	54 557,00	53 404,97	0,00	0,00	1 152,03
6135	Locations mobilières	455 622,00	418 244,28	23 498,51	0,00	13 879,21
6137	Redevances, droits de passage, servitude	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 238 104,74	1 051 280,12	173 189,79	0,00	13 634,83
6161	Multirisques	82 590,00	81 038,25	0,00	0,00	1 551,75
6168	Autres	4 640,00	4 639,85	0,00	0,00	0,15
618	Divers	128 833,98	110 533,00	9 611,03	0,00	8 689,95
6226	Honoraires	85 315,20	78 593,02	11 035,60	0,00	-4 313,42
6227	Frais d'actes et de contentieux	105,00	208,40	0,00	0,00	-103,40
6228	Divers	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
6231	Annonces et insertions	578 070,90	461 411,83	8 627,60	0,00	108 031,47
6236	Catalogues et imprimés	83 247,00	74 107,92	541,07	0,00	8 598,01
6238	Divers	1 000,00	3 139,44	1 042,00	0,00	-3 181,44
6241	Transports sur achats	150,00	123,35	0,00	0,00	26,65
6248	Divers	132 689,00	94 648,53	25 000,36	0,00	13 040,11
6251	Voyages et déplacements	187 981,00	144 074,39	30 266,49	0,00	13 640,12
6256	Missions	50 044,00	41 693,87	343,72	0,00	8 006,41
6257	Réceptions	309 433,00	226 924,96	63 762,82	0,00	18 745,22
6261	Frais d'affranchissement	23 006,00	13 470,72	0,00	0,00	9 535,28
6262	Frais de télécommunications	71 800,00	64 881,86	4 674,29	0,00	2 243,85
627	Services bancaires et assimilés	3 500,00	3 407,77	0,00	0,00	92,23
6281	Concours divers (cotisations)	6 220,00	3 040,00	0,00	0,00	3 180,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	771 900,55	672 397,64	85 450,91	0,00	14 052,00
6288	Autres	9 790,00	6 684,60	0,00	0,00	3 105,40
63512	Taxes foncières	28 300,00	28 291,00	0,00	0,00	9,00
63513	Autres impôts locaux	20 250,00	20 235,73	0,00	0,00	14,27
6358	Autres droits	2 500,00	2 376,14	0,00	0,00	123,86
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	19 082,00	15 132,59	630,00	0,00	3 319,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 838 611,44	8 544 043,98	294 349,54	0,00	217,92
6218	Autre personnel extérieur	146 353,80	143 985,96	127,75	0,00	2 240,09
6312	Taxe d'apprentissage	36 547,47	36 547,47	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	26 878,08	26 878,08	0,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	82 343,30	82 343,30	0,00	0,00	0,00
6334	Particip. employeurs effort construct°	23 909,00	23 909,00	0,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	5 584 208,89	5 583 990,97	0,00	0,00	217,92
6412	Congés payés	291 981,70	0,00	294 221,79	0,00	-2 240,09
6413	Primes et gratifications	38 466,89	38 466,89	0,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	8 603,33	8 603,33	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 326 118,06	1 326 118,06	0,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	77 689,93	77 689,93	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	432 126,72	432 126,72	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	236 793,80	236 793,80	0,00	0,00	0,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	167 181,94	167 181,94	0,00	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	38 959,28	38 959,28	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	24 511,00	24 511,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	13 997,25	13 997,25	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	281 941,00	281 941,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	377 444,00	309 502,71	52 562,61	0,00	15 378,68
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	63 500,00	52 252,01	521,00	0,00	10 726,99

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6518	Autres	312 934,00	257 248,02	52 041,61	0,00	3 644,37
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	10,00	2,68	0,00	0,00	7,32
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		18 161 976,44	16 350 246,55	1 393 428,82	0,00	418 301,07
66	Charges financières (b) (5)	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
666	Pertes de change	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
67	Charges exceptionnelles (c)	69 500,00	35 807,03	0,00	0,00	33 692,97
6711	Pénalités de retard sur marchés	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6712	Amendes fiscales et pénales	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	18 000,00	685,00	0,00	0,00	17 315,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	45 000,00	35 122,03	0,00	0,00	9 877,97
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	51 552,97	34 627,48			16 925,49
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	51 552,97	34 627,48			16 925,49
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		18 283 279,41	16 420 681,06	1 393 428,82	0,00	469 169,53
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	388 000,00	386 592,47			1 407,53
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	388 000,00	386 592,47			1 407,53
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		388 000,00	386 592,47			1 407,53
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		388 000,00	386 592,47			1 407,53
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		18 671 279,41	16 807 273,53	1 393 428,82	0,00	470 577,06
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisionssemi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	50 000,00	63 831,17	0,00	0,00	-13 831,17
64198	Autres remboursements	50 000,00	63 831,17	0,00	0,00	-13 831,17
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 464 484,05	5 025 456,67	0,00	0,00	439 027,38
706	Prestations de services	4 018 037,93	3 923 908,75	0,00	0,00	94 129,18
7082	Commissions et courtages	20 000,00	21 236,26	0,00	0,00	-1 236,26
7083	Locations diverses	358 241,67	136 813,35	0,00	0,00	221 428,32
7084	Mise à disposition de personnel facturée	515 165,45	518 963,71	0,00	0,00	-3 798,26
70878	Remb. frais par des tiers	223 039,00	178 384,60	0,00	0,00	44 654,40
7088	Autres produits activités annexes	330 000,00	246 150,00	0,00	0,00	83 850,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	9 700 688,00	9 600 666,00	23 000,00	0,00	77 022,00
74	Subventions d'exploitation	9 700 688,00	9 600 666,00	23 000,00	0,00	77 022,00
75	Autres produits de gestion courante	1 663 990,00	1 924 713,30	0,00	0,00	-260 723,30
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	308 068,00	426 503,88	0,00	0,00	-118 435,88
752	Revenus des immeubles	1 155 922,00	1 185 317,53	0,00	0,00	-29 395,53
7583	Excédents sur opérations de gestion	0,00	24 872,63	0,00	0,00	-24 872,63
7588	Autres	200 000,00	288 019,26	0,00	0,00	-88 019,26
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		16 879 162,05	16 614 667,14	23 000,00	0,00	241 494,91
76	Produits financiers (b)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
7688	Autres	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 018 665,29	845 512,16	0,00	0,00	173 153,13
7713	Libéralités reçues	60 765,29	60 765,29	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	846 000,00	684 571,00	0,00	0,00	161 429,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	9 900,00	175,87	0,00	0,00	9 724,13
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	130 000,00	0,00			130 000,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	130 000,00	0,00			130 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		18 027 927,34	17 460 179,30	23 000,00	0,00	544 748,04
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	220 000,00	215 039,11			4 960,89
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	220 000,00	215 039,11			4 960,89
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		220 000,00	215 039,11			4 960,89
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		18 247 927,34	17 675 218,41	23 000,00	0,00	549 708,93
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		423 820,48				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	41 127,74	20 287,74	0,00	20 840,00
2031	Frais d'études	41 127,74	20 287,74	0,00	20 840,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 016 229,27	643 091,50	185 227,27	187 910,50
2135	Installations générales, agencements	660 832,80	338 935,80	171 338,32	150 558,68
2151	Installations complexes spécialisées	8 946,00	754,63	1 576,84	6 614,53
2153	Installations à caractère spécifique	254 442,92	240 660,79	9 066,86	4 715,27
2183	Matériel de bureau et informatique	39 530,12	34 047,46	0,00	5 482,66
2184	Mobilier	40 052,48	13 463,62	3 245,25	23 343,61
2188	Autres immobilisations corporelles	12 424,95	15 229,20	0,00	-2 804,25
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 057 357,01	663 379,24	185 227,27	208 750,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 057 357,01	663 379,24	185 227,27	208 750,50
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	220 000,00	215 039,11		4 960,89
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	220 000,00	215 039,11		4 960,89
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	7 250,00	7 213,66		36,34
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	212 750,00	207 825,45		4 924,55
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		220 000,00	215 039,11		4 960,89
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 277 357,01	878 418,35	185 227,27	213 711,39
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	560 000,00	380 000,00	280 000,00	-100 000,00
1314	Subv. équipt Communes	560 000,00	380 000,00	280 000,00	-100 000,00
1318	Autres subventions d'équipement	32 636,59	0,00	0,00	32 636,59
13181	de la collectivité de rattachement	-32 636,59	0,00	0,00	-32 636,59
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		560 000,00	380 000,00	280 000,00	-100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		560 000,00	380 000,00	280 000,00	-100 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	388 000,00	386 592,47		1 407,53
28031	Frais d'études	6 400,00	763,60		5 636,40
2805	Licences, logiciels, droits similaires	14 200,00	14 375,71		-175,71
28135	Installations générales, agencements, ..	17 900,00	22 235,00		-4 335,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	0,00	20 832,00		-20 832,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 000,00	1 174,00		-174,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	137 179,00		-137 179,00
28154	Matériel industriel	66 600,00	0,00		66 600,00
28155	Outils industriel	0,00	165,82		-165,82
28157	Aménagements des matériels industriels	1 000,00	2 270,00		-1 270,00
28181	Installations générales, agencements	119 500,00	44 604,57		74 895,43
28182	Matériel de transport	3 200,00	3 126,00		74,00
28183	Matériel de bureau et informatique	40 500,00	43 208,17		-2 708,17
28184	Mobilier	18 600,00	18 225,02		374,98
28188	Autres	99 100,00	78 433,58		20 666,42
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		388 000,00	386 592,47		1 407,53
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		388 000,00	386 592,47		1 407,53
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		948 000,00	766 592,47	280 000,00	-98 592,47
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 152 516,67			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-------------------------

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2014-12-08

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
---------------	--------------	---------------------------------------	--------------------------	--	--	---

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 152 516,67
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-201 165,42
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	951 351,25

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	951 351,25
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	951 351,25

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	220 000,00	215 039,11	185 227,27	400 266,38
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	388 000,00	386 592,47	280 000,00	666 592,47
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	168 000,00	171 553,36	94 772,73	266 326,09
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 152 516,67			1 152 516,67
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	1 152 516,67			1 152 516,67
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				1 418 842,76

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		220 000,00	I 215 039,11
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		220 000,00	215 039,11
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	220 000,00	215 039,11
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		388 000,00	III 386 592,47
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		388 000,00	386 592,47
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	6 400,00	763,60
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	14 200,00	14 375,71
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	17 900,00	22 235,00
28145	<i>Aménagements construction sol d'autrui</i>	0,00	20 832,00
28151	<i>Installations complexes spécialisées</i>	1 000,00	1 174,00
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	0,00	137 179,00
28154	<i>Matériel industriel</i>	66 600,00	0,00
28155	<i>Outillage industriel</i>	0,00	165,82
28157	<i>Aménagements des matériels industriels</i>	1 000,00	2 270,00
28181	<i>Installations générales, agencements</i>	119 500,00	44 604,57
28182	<i>Matériel de transport</i>	3 200,00	3 126,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	40 500,00	43 208,17
28184	<i>Mobilier</i>	18 600,00	18 225,02
28188	<i>Autres</i>	99 100,00	78 433,58
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D’EAU ET D’ASSAINISSEMENT – SECTION D’EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A5.3.1

A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.3.2

A5.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D’OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	I 0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodi- cité des rem- bour- sements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)		
	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présente toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL AGREGE DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

cent quatre 104 BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2025

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M JOINOVICI MARC
Mme Marie-Gael DAREAU

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2025 AU 20/11/2025
DU 21/11/2025 AU 02/04/2026

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	35
1 Balance des comptes	Etat III-1 36
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 57
4EME PARTIE : Page des signatures	58

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	128,74	Dotations	5 100,00
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions	2 698,14	Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	1 253,77	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	423,82
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-502,48
Autres immobilisations corporelles	1 335,02	Subventions transférables	1 421,07
Total immobilisations corporelles (nettes)	5 286,93	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	64,71	Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 480,38	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	6 442,41
Créances	2 910,42	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	998,85	Fournisseurs ⁽²⁾	1 617,16
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	758,37
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 909,27	Total dettes à court terme	2 375,53
Comptes de régularisations	0,46	TOTAL DETTES	2 375,53
		Comptes de régularisations	572,16
TOTAL ACTIF	9 390,10	TOTAL PASSIF	9 390,10

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2026

BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

ACTIF		Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D	192 915,64	85 928,48	106 987,16	87 463,02
	Conces, brev, licences, marques, procéd	1 027 120,51	1 005 367,31	21 753,20	36 128,91
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles	604,36	604,36		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété	676 522,81	31 471,00	645 051,81	328 351,01
	Construction sur sol autrui en tte prop	2 344 204,77	291 119,36	2 053 085,41	2 073 917,41
	Instal, mat et outil techn en tte prop	2 461 776,49	1 208 004,93	1 253 771,56	1 153 144,96
	Oeuvres d'art	217 358,27		217 358,27	217 358,27
	Autres immobilisations corporelles	4 621 643,47	3 503 977,35	1 117 666,12	1 242 523,18
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Constructions mises à disposition				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	MONTANT A REPORTER	11 542 146,32	6 126 472,79	5 415 673,53	5 138 886,76



BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

ACTIF		Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	11 542 146,32	6 126 472,79	5 415 673,53	5 138 886,76
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	21 014,50		21 014,50	21 014,50
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances	43 691,00		43 691,00	43 691,00
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		11 606 851,82	6 126 472,79	5 480 379,03	5 203 592,26

BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

ACTIF		Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	1 621 737,17	180 551,48	1 441 185,69	578 392,99
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	847 210,66		847 210,66	819 101,90
	Créances sur l'Etat et collec publiques	505 028,63		505 028,63	
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	116 995,85		116 995,85	115 181,41
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	998 846,53		998 846,53	2 482 374,44
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		4 089 818,84	180 551,48	3 909 267,36	3 995 050,74



BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

ACTIF		Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	457,97		457,97	452,75
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	457,97		457,97	452,75
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	15 697 128,63	6 307 024,27	9 390 104,36	9 199 095,75

BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

PASSIF		Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES	Dotations	5 100 000,00	5 100 000,00
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	423 820,48	506 257,49
	Résultat de l'exercice	-502 483,94	-82 437,01
	Subventions d'investissement	1 421 069,82	1 256 108,93
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I		6 442 406,36	6 779 929,41

BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

PASSIF		Exercice 2025	Exercice 2024
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

PASSIF		Exercice 2025	Exercice 2024
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 571 673,11	1 188 211,52
	Dettes fiscales et sociales	721 773,70	1 010 129,56
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations	45 489,38	
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	19 186,00	19 731,00
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	17 412,58	1 000,00
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	2 375 534,77	2 219 072,08



BILAN (en Euros)

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

PASSIF		Exercice 2025	Exercice 2024
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	572 163,23	200 094,26
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	572 163,23	200 094,26
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	9 390 104,36	9 199 095,75

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	9 623,67	9 979,82
Produits des services	5 025,46	4 528,65
Autres produits	1 924,71	2 256,95
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	16 573,84	16 765,42
Traitements, salaires, charges sociales	8 460,77	8 678,50
Achats et charges externes	8 620,66	8 385,26
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	421,22	348,87
Autres charges	598,41	551,77
Charges courantes non financières	18 101,06	17 964,41
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-1 527,23	-1 198,99
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		5,09
RESULTAT COURANT FINANCIER		-5,09
RESULTAT COURANT	-1 527,23	-1 204,07
Produits exceptionnels	1 060,55	1 148,16
Charges exceptionnelles	35,81	26,53
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 024,74	1 121,64
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-502,48	-82,44

COMPTE DE RESULTAT 2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services	3 923 908,75	3 222 659,96
Divers	1 101 547,92	1 305 989,20
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité		
Subventions d'exploitation	9 623 666,00	9 979 824,88
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	1 924 713,30	2 256 948,90
TOTAL I	16 573 835,97	16 765 422,94
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	8 620 664,78	8 385 259,94
Impôts et taxes sur rémunérations	169 677,85	167 026,73
Autres impôts, taxes et versem assimilés	66 665,46	65 387,76

COMPTE DE RESULTAT 2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
Salaires et traitements	6 143 392,81	6 246 820,30
Charges sociales	2 317 377,98	2 431 680,78
Dotations amortissements sur immob	386 592,47	348 872,77
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant	34 627,48	
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges	362 065,32	319 359,82
TOTAL II	18 101 064,15	17 964 408,10
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 527 228,18	-1 198 985,16
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		5 028,76

COMPTE DE RESULTAT 2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
Pertes de change		58,66
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV		5 087,42
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		-5 087,42
A + B - RESULTAT COURANT	-1 527 228,18	-1 204 072,58
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles	100 000,00	
Autres opérations de gestion	745 336,29	875 414,89
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	215 214,98	272 749,16
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	1 060 551,27	1 148 164,05
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	35 807,03	26 528,48
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	35 807,03	26 528,48

COMPTE DE RESULTAT 2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 024 744,24	1 121 635,57
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	17 634 387,24	17 913 586,99
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	18 136 871,18	17 996 024,00
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-502 483,94	-82 437,01



Opérations Compte de Tiers

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Opérations Compte de Tiers

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 100 516,67	18 671 747,82	20 772 264,49
Titres de recette émis (b)	766 592,47	18 132 635,11	18 899 227,58
Réductions de titres (c)		434 416,70	434 416,70
Recettes nettes (d = b - c)	766 592,47	17 698 218,41	18 464 810,88
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 277 357,01	18 671 279,41	19 948 636,42
Mandats émis (f)	878 418,35	19 898 225,00	20 776 643,35
Annulations de mandats (g)		1 697 522,65	1 697 522,65
Depenses nettes (h = f - g)	878 418,35	18 200 702,35	19 079 120,70
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	111 825,88	502 483,94	614 309,82



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	1 152 516,67		-111 825,88		1 040 690,79
Fonctionnement	423 820,48		-502 483,94		-78 663,46
TOTAL I	1 576 337,15		-614 309,82		962 027,33
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 576 337,15		-614 309,82		962 027,33

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		41 127,74	41 127,74	20 287,74		20 287,74	20 840,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	397 886,59	618 342,68	1 016 229,27	643 091,50		643 091,50	373 137,77
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	397 886,59	659 470,42	1 057 357,01	663 379,24		663 379,24	393 977,77
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	397 886,59	659 470,42	1 057 357,01	663 379,24		663 379,24	393 977,77
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	202 850,00	17 150,00	220 000,00	215 039,11		215 039,11	4 960,89
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	202 850,00	17 150,00	220 000,00	215 039,11		215 039,11	4 960,89
TOTAL GENERAL		600 736,59	676 620,42	1 277 357,01	878 418,35		878 418,35	398 938,66

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	232 636,59	327 363,41	560 000,00	380 000,00		380 000,00	180 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	232 636,59	327 363,41	560 000,00	380 000,00		380 000,00	180 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	232 636,59	327 363,41	560 000,00	380 000,00		380 000,00	180 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	368 100,00	19 900,00	388 000,00	386 592,47		386 592,47	1 407,53
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	368 100,00	19 900,00	388 000,00	386 592,47		386 592,47	1 407,53
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 152 516,67	1 152 516,67				1 152 516,67
TOTAL GENERAL		600 736,59	1 499 780,08	2 100 516,67	766 592,47		766 592,47	1 333 924,20

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	8 312 693,00	633 228,00	8 945 921,00	9 579 801,54	1 036 585,01	8 543 216,53	402 704,47
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 991 210,00	-152 598,56	8 838 611,44	9 460 870,73	622 477,21	8 838 393,52	217,92
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	386 839,00	-9 395,00	377 444,00	400 525,75	38 460,43	362 065,32	15 378,68
66	CHARGES FINANCIÈRES	250,00		250,00				250,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 500,00	50 000,00	69 500,00	35 807,03		35 807,03	33 692,97
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DÉPRÉCIATIONS ET AUX PROVISIONS	10 000,00	41 552,97	51 552,97	34 627,48		34 627,48	16 925,49
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 720 492,00	562 787,41	18 283 279,41	19 511 632,53	1 697 522,65	17 814 109,88	469 169,53
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	368 100,00	19 900,00	388 000,00	386 592,47		386 592,47	1 407,53
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	368 100,00	19 900,00	388 000,00	386 592,47		386 592,47	1 407,53
TOTAL GENERAL		18 088 592,00	582 687,41	18 671 279,41	19 898 225,00	1 697 522,65	18 200 702,35	470 577,06

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	30 000,00	20 000,00	50 000,00	63 831,17		63 831,17	-13 831,17
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	4 694 422,00	770 062,05	5 464 484,05	5 192 676,93	167 220,26	5 025 456,67	439 027,38
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	10 096 738,00	-396 050,00	9 700 688,00	9 702 320,13	78 654,13	9 623 666,00	77 022,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 472 629,00	191 361,00	1 663 990,00	2 095 990,32	171 277,02	1 924 713,30	-260 723,30
76	PRODUITS FINANCIERS		100,00	100,00				100,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 591 953,00	-573 287,71	1 018 665,29	862 777,45	17 265,29	845 512,16	173 153,13
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS		130 000,00	130 000,00				130 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 885 742,00	142 185,34	18 027 927,34	17 917 596,00	434 416,70	17 483 179,30	544 748,04
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	202 850,00	17 150,00	220 000,00	215 039,11		215 039,11	4 960,89
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	202 850,00	17 150,00	220 000,00	215 039,11		215 039,11	4 960,89
002	Résultat d'exploitation reporté		423 820,48	423 820,48				423 820,48
TOTAL GENERAL		18 088 592,00	583 155,82	18 671 747,82	18 132 635,11	434 416,70	17 698 218,41	973 529,41

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2031	Frais d'études	20 287,74		20 287,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 287,74		20 287,74
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	338 935,80		338 935,80
2151	Installations complexes spécialisées	754,63		754,63
2153	Installations à caractère spécifique	240 660,79		240 660,79
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	34 047,46		34 047,46
2184	Mobilier	13 463,62		13 463,62
2188	Autres	15 229,20		15 229,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	643 091,50		643 091,50
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	663 379,24		663 379,24
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	663 379,24		663 379,24
13912	Régions	7 213,66		7 213,66
13914	Communes	207 825,45		207 825,45
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	215 039,11		215 039,11
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	215 039,11		215 039,11
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	878 418,35		878 418,35

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1314	Communes	380 000,00		380 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	380 000,00		380 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	380 000,00		380 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	380 000,00		380 000,00
28031	Frais d'études	763,60		763,60
2805	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	14 375,71		14 375,71
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	22 235,00		22 235,00
28145	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	20 832,00		20 832,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 174,00		1 174,00
28153	Installations à caractère spécifique	137 179,00		137 179,00
28155	Outillage industriel	165,82		165,82
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	2 270,00		2 270,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	44 604,57		44 604,57
28182	Matériel de transport	3 126,00		3 126,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	43 208,17		43 208,17
28184	Mobilier	18 225,02		18 225,02
28188	Autres	78 433,58		78 433,58
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	386 592,47		386 592,47
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	386 592,47		386 592,47
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	766 592,47		766 592,47

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	630 447,33	107 916,39	522 530,94
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	176 079,25	33 600,15	142 479,10
6064	Fournitures administratives	5 538,72	333,16	5 205,56
6066	Carburants	1 263,93		1 263,93
6068	Autres matières et fournitures	73 264,13	5 563,42	67 700,71
611	Sous-traitance générale	4 150 622,49	464 244,62	3 686 377,87
6132	Locations immobilières	53 404,97		53 404,97
6135	Locations mobilières	461 711,13	19 968,34	441 742,79
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	6 000,00		6 000,00
6156	Maintenance	1 386 484,42	162 014,51	1 224 469,91
6161	Multirisques	81 038,25		81 038,25
6168	Autres	4 639,85		4 639,85
618	Divers	153 784,99	33 640,96	120 144,03
6226	Honoraires	111 128,90	21 500,28	89 628,62
6227	Frais d'actes et de contentieux	208,40		208,40
6231	Annonces et insertions	495 026,43	24 987,00	470 039,43
6236	Catalogues et imprimés	75 743,72	1 094,73	74 648,99
6238	Divers	4 181,44		4 181,44
6241	Transports sur achats	123,35		123,35
6248	Divers	151 202,72	31 553,83	119 648,89
6251	Voyages et déplacements	202 278,95	27 938,07	174 340,88
6256	Missions	44 671,29	2 633,70	42 037,59
6257	Réceptions	332 349,61	41 661,83	290 687,78
6261	Frais d'affranchissement	13 485,22	14,50	13 470,72

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6262	Frais de télécommunications	70 254,55	698,40	69 556,15
627	Services bancaires et assimilés	3 407,77		3 407,77
6281	Concours divers (cotisations)	3 040,00		3 040,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	813 796,61	55 948,06	757 848,55
6288	Autres	6 802,66	118,06	6 684,60
63512	Taxes foncières	28 291,00		28 291,00
63513	Autres impôts locaux	20 235,73		20 235,73
6358	Autres droits	2 376,14		2 376,14
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	16 917,59	1 155,00	15 762,59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	9 579 801,54	1 036 585,01	8 543 216,53
6218	Autre personnel extérieur	162 861,68	18 747,97	144 113,71
6312	Taxe d'apprentissage	36 547,47		36 547,47
6332	Cotisations versées au FNAL	26 878,08		26 878,08
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	82 343,30		82 343,30
6334	Participation des employeurs à l'effort de construction	23 909,00		23 909,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	5 586 178,55	2 187,58	5 583 990,97
6412	Congés payés	733 802,58	439 580,79	294 221,79
6413	Primes et gratifications	38 466,89		38 466,89
6414	Indemnités et avantages divers	8 603,33		8 603,33
6451	Cotisations à l'URSSAF	1 488 078,93	161 960,87	1 326 118,06
6452	Cotisations aux mutuelles	77 689,93		77 689,93
6453	Cotisations aux caisses de retraite	432 126,72		432 126,72
6454	Cotisations au Pôle Emploi	236 793,80		236 793,80
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	167 181,94		167 181,94

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6472	Versements aux comités d'entreprise	38 959,28		38 959,28
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	24 511,00		24 511,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	13 997,25		13 997,25
648	Autres charges de personnel	281 941,00		281 941,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	9 460 870,73	622 477,21	8 838 393,52
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	53 004,11	231,10	52 773,01
6518	Autres	347 518,96	38 229,33	309 289,63
6588	Autres charges diverses de gestion courante	2,68		2,68
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	400 525,75	38 460,43	362 065,32
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	685,00		685,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	35 122,03		35 122,03
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 807,03		35 807,03
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	34 627,48		34 627,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DÉPRÉCIATIONS ET AUX PROVISIONS	34 627,48		34 627,48
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	19 511 632,53	1 697 522,65	17 814 109,88
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	386 592,47		386 592,47
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	386 592,47		386 592,47
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	386 592,47		386 592,47
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 898 225,00	1 697 522,65	18 200 702,35

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
64198	Autres remboursements	63 831,17		63 831,17
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	63 831,17		63 831,17
706	Prestations de services	4 065 195,62	141 286,87	3 923 908,75
7082	Commissions et courtages	21 236,26		21 236,26
7083	Locations diverses	136 813,35		136 813,35
7084	Mise à disposition de personnel facturée	542 925,50	23 961,79	518 963,71
70878	par des tiers	180 356,20	1 971,60	178 384,60
7088	Autres produits d'activités annexes (cessions d'approvisionnements...)	246 150,00		246 150,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	5 192 676,93	167 220,26	5 025 456,67
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	9 702 320,13	78 654,13	9 623 666,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	9 702 320,13	78 654,13	9 623 666,00
751	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	430 003,88	3 500,00	426 503,88
752	Revenus des immeubles non affectés à des activités professionnelles	1 353 094,55	167 777,02	1 185 317,53
7583	Excédents sur opérations de gestion	24 872,63		24 872,63
7588	Autres	288 019,26		288 019,26
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 095 990,32	171 277,02	1 924 713,30
7713	Libéralités reçues	78 030,58	17 265,29	60 765,29
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	684 571,00		684 571,00
7741	de la collectivité de rattachement	100 000,00		100 000,00
778	Autres produits exceptionnels	175,87		175,87
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	862 777,45	17 265,29	845 512,16
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 917 596,00	434 416,70	17 483 179,30
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	215 039,11		215 039,11
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	215 039,11		215 039,11



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	215 039,11		215 039,11
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 132 635,11	434 416,70	17 698 218,41

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		5 100 000,00						5 100 000,00		5 100 000,00
102	Sous Total compte 102		5 100 000,00						5 100 000,00		5 100 000,00
10	Sous Total compte 10		5 100 000,00						5 100 000,00		5 100 000,00
110	Report à nouveau (solde créditeur)		506 257,49	82 437,01				82 437,01	506 257,49		423 820,48
11	Sous Total compte 11		506 257,49	82 437,01				82 437,01	506 257,49		423 820,48
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou pert	82 437,01			82 437,01			82 437,01	82 437,01		0,00
12	Sous Total compte 12	82 437,01			82 437,01			82 437,01	82 437,01		0,00
1312	Régions		124 371,04						124 371,04		124 371,04
1313	Départements		600 000,00						600 000,00		600 000,00
1314	Communes		2 312 000,00				380 000,00		2 692 000,00		2 692 000,00
131	Sous Total compte 131		3 036 371,04				380 000,00		3 416 371,04		3 416 371,04
13912	Régions	89 141,62				7 213,66		96 355,28		96 355,28	
13913	Départements	600 000,00						600 000,00		600 000,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13914	Communes	1 091 120,49				207 825,45		1 298 945,94		1 298 945,94	
1391	Sous Total compte 1391	1 780 262,11				215 039,11		1 995 301,22		1 995 301,22	
139	Sous Total compte 139	1 780 262,11				215 039,11		1 995 301,22		1 995 301,22	
13	Sous Total compte 13	1 780 262,11	3 036 371,04			215 039,11	380 000,00	1 995 301,22	3 416 371,04		1 421 069,82
	Total classe 1	1 862 699,12	8 642 628,53	82 437,01	82 437,01	215 039,11	380 000,00	2 160 175,24	9 105 065,54	1 995 301,22	8 940 191,52
2031	Frais d'études	172 627,90				20 287,74		192 915,64		192 915,64	
203	Sous Total compte 203	172 627,90				20 287,74		192 915,64		192 915,64	
2051	Concessions et droits assimilés	1 027 120,51						1 027 120,51		1 027 120,51	
205	Sous Total compte 205	1 027 120,51						1 027 120,51		1 027 120,51	
2088	Autres immobilisations incorporelles	604,36						604,36		604,36	
208	Sous Total compte 208	604,36						604,36		604,36	
20	Sous Total compte 20	1 200 352,77				20 287,74		1 220 640,51		1 220 640,51	
2135	Installations générales, agencements, am	337 587,01				338 935,80		676 522,81		676 522,81	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
213	Sous Total compte 213	337 587,01				338 935,80		676 522,81		676 522,81	
2145	Installations générales, agencements, am	2 344 204,77						2 344 204,77		2 344 204,77	
214	Sous Total compte 214	2 344 204,77						2 344 204,77		2 344 204,77	
2151	Installations complexes spécialisées	11 769,70				754,63		12 524,33		12 524,33	
2153	Installations à caractère spécifique	1 777 661,77				240 660,79		2 018 322,56		2 018 322,56	
2154	Matériel industriel	301 685,36						301 685,36		301 685,36	
2155	Outillage industriel	7 496,87						7 496,87		7 496,87	
2157	Agencements et aménagements du matériel	121 747,37						121 747,37		121 747,37	
215	Sous Total compte 215	2 220 361,07				241 415,42		2 461 776,49		2 461 776,49	
216	Collections et oeuvres d'art	217 358,27						217 358,27		217 358,27	
2181	Installations générales, agencements, am	739 824,90						739 824,90		739 824,90	
2182	Matériel de transport	45 838,00						45 838,00		45 838,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informati	1 354 565,81				34 047,46		1 388 613,27		1 388 613,27	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2184	Mobilier	517 975,76				13 463,62		531 439,38		531 439,38	
2188	Autres	1 900 698,72				15 229,20		1 915 927,92		1 915 927,92	
218	Sous Total compte 218	4 558 903,19				62 740,28		4 621 643,47		4 621 643,47	
21	Sous Total compte 21	9 678 414,31				643 091,50		10 321 505,81		10 321 505,81	
261	Titres de participation	21 014,50						21 014,50		21 014,50	
26	Sous Total compte 26	21 014,50						21 014,50		21 014,50	
275	Dépôts et cautionnements versés	43 691,00						43 691,00		43 691,00	
27	Sous Total compte 27	43 691,00						43 691,00		43 691,00	
28031	Frais d'études		85 164,88				763,60		85 928,48		85 928,48
2803	Sous Total compte 2803		85 164,88				763,60		85 928,48		85 928,48
2805	Concessions, brevets, licences, marques,		990 991,60				14 375,71		1 005 367,31		1 005 367,31
28088	Autres immobilisations incorporelles		604,36						604,36		604,36
2808	Sous Total compte 2808		604,36						604,36		604,36

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
280	Sous Total compte 280		1 076 760,84				15 139,31		1 091 900,15		1 091 900,15
28135	Installations générales, agencements, am		9 236,00				22 235,00		31 471,00		31 471,00
2813	Sous Total compte 2813		9 236,00				22 235,00		31 471,00		31 471,00
28145	Installations générales, agencements, am		270 287,36	26 232,00	26 232,00		20 832,00	26 232,00	317 351,36		291 119,36
2814	Sous Total compte 2814		270 287,36	26 232,00	26 232,00		20 832,00	26 232,00	317 351,36		291 119,36
28151	Installations complexes spécialisées		485,00				1 174,00		1 659,00		1 659,00
28153	Installations à caractère spécifique		687 297,07	44 589,43	44 589,43		137 179,00	44 589,43	869 065,50		824 476,07
28154	Matériel industriel		301 685,36						301 685,36		301 685,36
28155	Outilsage industriel		7 331,05				165,82		7 496,87		7 496,87
28157	Agencements et aménagements du matériel		70 417,63				2 270,00		72 687,63		72 687,63
2815	Sous Total compte 2815		1 067 216,11	44 589,43	44 589,43		140 788,82	44 589,43	1 252 594,36		1 208 004,93
28181	Installations générales, agencements et		347 879,59	12 238,50	12 238,50		44 604,57	12 238,50	404 722,66		392 484,16
28182	Matériel de transport		33 334,00				3 126,00		36 460,00		36 460,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28183	Matériel de bureau et matériel informati		1 155 220,93				43 208,17		1 198 429,10		1 198 429,10
28184	Mobilier		424 653,20	7 635,61	7 635,61		18 225,02	7 635,61	450 513,83		442 878,22
28188	Autres		1 355 292,29	8 040,00	8 040,00		78 433,58	8 040,00	1 441 765,87		1 433 725,87
2818	Sous Total compte 2818		3 316 380,01	27 914,11	27 914,11		187 597,34	27 914,11	3 531 891,46		3 503 977,35
281	Sous Total compte 281		4 663 119,48	98 735,54	98 735,54		371 453,16	98 735,54	5 133 308,18		5 034 572,64
28	Sous Total compte 28		5 739 880,32	98 735,54	98 735,54		386 592,47	98 735,54	6 225 208,33		6 126 472,79
	Total classe 2	10 943 472,58	5 739 880,32	98 735,54	98 735,54	663 379,24	386 592,47	11 705 587,36	6 225 208,33	11 606 851,82	6 126 472,79
4011	Fournisseurs		96 822,11	9 396 988,41	9 773 262,38			9 396 988,41	9 870 084,49		473 096,08
401	Sous Total compte 401		96 822,11	9 396 988,41	9 773 262,38			9 396 988,41	9 870 084,49		473 096,08
4041	Fournisseurs d'immobilisations			718 989,78	764 479,16			718 989,78	764 479,16		45 489,38
404	Sous Total compte 404			718 989,78	764 479,16			718 989,78	764 479,16		45 489,38
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		1 091 389,41	1 091 389,41	1 098 577,03			1 091 389,41	2 189 966,44		1 098 577,03
40	Sous Total compte 40		1 188 211,52	11 207 367,60	11 636 318,57			11 207 367,60	12 824 530,09		1 617 162,49

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
411	Clients	711 198,97		6 885 785,71	6 111 764,68			7 596 984,68	6 111 764,68	1 485 220,00	
4161	Créances douteuses	13 118,02		351 922,00	228 522,85			365 040,02	228 522,85	136 517,17	
416	Sous Total compte 416	13 118,02		351 922,00	228 522,85			365 040,02	228 522,85	136 517,17	
41	Sous Total compte 41	724 316,99		7 237 707,71	6 340 287,53			7 962 024,70	6 340 287,53	1 621 737,17	
421	Personnel - Rémunérations dues		14 788,34	4 529 548,36	4 517 799,08			4 529 548,36	4 532 587,42		3 039,06
422	Comité d'entreprise, oeuvres sociales			9 694,10	9 694,10			9 694,10	9 694,10		0,00
427	Personnel - Oppositions			1 726,08	1 726,08			1 726,08	1 726,08		0,00
4282	Dettes provisionnées pour congés à payer		439 580,79	439 580,79	294 221,79			439 580,79	733 802,58		294 221,79
428	Sous Total compte 428		439 580,79	439 580,79	294 221,79			439 580,79	733 802,58		294 221,79
42	Sous Total compte 42		454 369,13	4 980 549,33	4 823 441,05			4 980 549,33	5 277 810,18		297 260,85
431	Sécurité sociale		215 758,00	2 596 463,47	2 625 435,47			2 596 463,47	2 841 193,47		244 730,00
437	Autres organismes sociaux		114 399,82	1 277 642,34	1 294 203,29			1 277 642,34	1 408 603,11		130 960,77
4386	Autres charges à payer		161 960,87	161 960,87				161 960,87	161 960,87		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
438	Sous Total compte 438		161 960,87	161 960,87				161 960,87	161 960,87		0,00
43	Sous Total compte 43		492 118,69	4 036 066,68	3 919 638,76			4 036 066,68	4 411 757,45		375 690,77
4411	État et autres collectivités publiques -			572 028,63	67 000,00			572 028,63	67 000,00	505 028,63	
441	Sous Total compte 441			572 028,63	67 000,00			572 028,63	67 000,00	505 028,63	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		19 731,00	229 156,66	228 611,66			229 156,66	248 342,66		19 186,00
442	Sous Total compte 442		19 731,00	229 156,66	228 611,66			229 156,66	248 342,66		19 186,00
4452	TVA intracommunautaire due			11 344,27	11 344,27			11 344,27	11 344,27		0,00
44562	TVA sur immobilisations	11 542,42		101 100,63	95 111,20			112 643,05	95 111,20	17 531,85	
44566	TVA sur autres biens et services	45 616,48		1 060 699,44	1 015 791,11			1 106 315,92	1 015 791,11	90 524,81	
44567	Crédit de TVA à reporter	761 943,00		8 454 999,00	8 577 788,00			9 216 942,00	8 577 788,00	639 154,00	
4456	Sous Total compte 4456	819 101,90		9 616 799,07	9 688 690,31			10 435 900,97	9 688 690,31	747 210,66	
44571	TVA collectée		63 641,74	1 049 383,78	1 033 934,12			1 049 383,78	1 097 575,86		48 192,08
4457	Sous Total compte 4457		63 641,74	1 049 383,78	1 033 934,12			1 049 383,78	1 097 575,86		48 192,08

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'			200 000,00	100 000,00			200 000,00	100 000,00	100 000,00	
4458	Sous Total compte 4458			200 000,00	100 000,00			200 000,00	100 000,00	100 000,00	
445	Sous Total compte 445	819 101,90	63 641,74	10 877 527,12	10 833 968,70			11 696 629,02	10 897 610,44	799 018,58	
447	Autres impôts, taxes			99 654,23	99 654,23			99 654,23	99 654,23		0,00
4486	Charges à payer				630,00				630,00		630,00
448	Sous Total compte 448				630,00				630,00		630,00
44	Sous Total compte 44	819 101,90	83 372,74	11 778 366,64	11 229 864,59			12 597 468,54	11 313 237,33	1 284 231,21	
466	Excédents de versement			4 807,40	4 807,40			4 807,40	4 807,40		0,00
46711	Autres comptes créditeurs		1 000,00	517 971,88	534 384,46			517 971,88	535 384,46		17 412,58
4671	Sous Total compte 4671		1 000,00	517 971,88	534 384,46			517 971,88	535 384,46		17 412,58
46721	Débiteurs divers - Amiable	33 527,28		1 120 256,16	1 059 787,59			1 153 783,44	1 059 787,59	93 995,85	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	3 000,00			3 000,00			3 000,00	3 000,00		0,00
4672	Sous Total compte 4672	36 527,28		1 120 256,16	1 062 787,59			1 156 783,44	1 062 787,59	93 995,85	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
467	Sous Total compte 467	36 527,28	1 000,00	1 638 228,04	1 597 172,05			1 674 755,32	1 598 172,05	76 583,27	
4687	Produits à recevoir	78 654,13		23 000,00	78 654,13			101 654,13	78 654,13	23 000,00	
468	Sous Total compte 468	78 654,13		23 000,00	78 654,13			101 654,13	78 654,13	23 000,00	
46	Sous Total compte 46	115 181,41	1 000,00	1 666 035,44	1 680 633,58			1 781 216,85	1 681 633,58	99 583,27	
4711	Versements des régisseurs			749 888,74	749 888,74			749 888,74	749 888,74		0,00
4712	Virements réimputés		1 548,00	18 166,80	19 343,80			18 166,80	20 891,80		2 725,00
4713	Recettes perçues avant émission des titr		193 997,31	11 539 480,41	11 891 476,79			11 539 480,41	12 085 474,10		545 993,69
471412	Excédents à réimputer - Personnes morale		4 548,91	88 090,11	100 983,42			88 090,11	105 532,33		17 442,22
47141	Sous Total compte 47141		4 548,91	88 090,11	100 983,42			88 090,11	105 532,33		17 442,22
4714	Sous Total compte 4714		4 548,91	88 090,11	100 983,42			88 090,11	105 532,33		17 442,22
4718	Autres recettes à régulariser		0,04	159 787,83	165 790,11			159 787,83	165 790,15		6 002,32
471	Sous Total compte 471		200 094,26	12 555 413,89	12 927 482,86			12 555 413,89	13 127 577,12		572 163,23
4722	Commissions bancaires en instance de man			170,00	170,00			170,00	170,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4728	Autres dépenses à régulariser			77 817,45	77 817,45			77 817,45	77 817,45		0,00
472	Sous Total compte 472			77 987,45	77 987,45			77 987,45	77 987,45		0,00
4781	Frais de poursuites rattachés	450,00						450,00		450,00	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	2,75		5,52	0,30			8,27	0,30	7,97	
478	Sous Total compte 478	452,75		5,52	0,30			458,27	0,30	457,97	
47	Sous Total compte 47	452,75	200 094,26	12 633 406,86	13 005 470,61			12 633 859,61	13 205 564,87		571 705,26
491	Dépréciations des comptes de clients		145 924,00		34 627,48				180 551,48		180 551,48
49	Sous Total compte 49		145 924,00		34 627,48				180 551,48		180 551,48
	Total classe 4	1 659 053,05	2 565 090,34	53 539 500,26	52 670 282,17			55 198 553,31	55 235 372,51	3 091 430,28	3 128 249,48
515	Compte au trésor	2 467 263,12		16 779 698,40	18 264 251,72			19 246 961,52	18 264 251,72	982 709,80	
51	Sous Total compte 51	2 467 263,12		16 779 698,40	18 264 251,72			19 246 961,52	18 264 251,72	982 709,80	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	13 111,32		15 390,79	14 365,38			28 502,11	14 365,38	14 136,73	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	2 000,00						2 000,00		2 000,00	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
541	Sous Total compte 541	15 111,32		15 390,79	14 365,38			30 502,11	14 365,38	16 136,73	
54	Sous Total compte 54	15 111,32		15 390,79	14 365,38			30 502,11	14 365,38	16 136,73	
580	Opérations d'ordre budgétaire			601 631,58	601 631,58			601 631,58	601 631,58		0,00
584	Encaissements par lecture optique			145 189,83	145 189,83			145 189,83	145 189,83		0,00
588	Autres virements internes			19 852,86	19 852,86			19 852,86	19 852,86		0,00
58	Sous Total compte 58			766 674,27	766 674,27			766 674,27	766 674,27		0,00
	Total classe 5	2 482 374,44		17 561 763,46	19 045 291,37			20 044 137,90	19 045 291,37	998 846,53	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie					630 447,33	107 916,39	630 447,33	107 916,39	522 530,94	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équi					176 079,25	33 600,15	176 079,25	33 600,15	142 479,10	
6064	Fournitures administratives					5 538,72	333,16	5 538,72	333,16	5 205,56	
6066	Carburants					1 263,93		1 263,93		1 263,93	
6068	Autres matières et fournitures					73 264,13	5 563,42	73 264,13	5 563,42	67 700,71	
606	Sous Total compte 606					886 593,36	147 413,12	886 593,36	147 413,12	739 180,24	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60	Sous Total compte 60					886 593,36	147 413,12	886 593,36	147 413,12	739 180,24	
611	Sous-traitance générale					4 150 622,49	464 244,62	4 150 622,49	464 244,62	3 686 377,87	
6132	Locations immobilières					53 404,97		53 404,97		53 404,97	
6135	Locations mobilières					461 711,13	19 968,34	461 711,13	19 968,34	441 742,79	
6137	Redevances, droits de passage et servitu					6 000,00		6 000,00		6 000,00	
613	Sous Total compte 613					521 116,10	19 968,34	521 116,10	19 968,34	501 147,76	
6156	Maintenance					1 386 484,42	162 014,51	1 386 484,42	162 014,51	1 224 469,91	
615	Sous Total compte 615					1 386 484,42	162 014,51	1 386 484,42	162 014,51	1 224 469,91	
6161	Multirisques					81 038,25		81 038,25		81 038,25	
6168	Autres					4 639,85		4 639,85		4 639,85	
616	Sous Total compte 616					85 678,10		85 678,10		85 678,10	
618	Divers					153 784,99	33 640,96	153 784,99	33 640,96	120 144,03	
61	Sous Total compte 61					6 297 686,10	679 868,43	6 297 686,10	679 868,43	5 617 817,67	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6218	Autre personnel extérieur					162 861,68	18 747,97	162 861,68	18 747,97	144 113,71	
621	Sous Total compte 621					162 861,68	18 747,97	162 861,68	18 747,97	144 113,71	
6226	Honoraires					111 128,90	21 500,28	111 128,90	21 500,28	89 628,62	
6227	Frais d'actes et de contentieux					208,40		208,40		208,40	
622	Sous Total compte 622					111 337,30	21 500,28	111 337,30	21 500,28	89 837,02	
6231	Annonces et insertions					495 026,43	24 987,00	495 026,43	24 987,00	470 039,43	
6236	Catalogues et imprimés					75 743,72	1 094,73	75 743,72	1 094,73	74 648,99	
6238	Divers					4 181,44		4 181,44		4 181,44	
623	Sous Total compte 623					574 951,59	26 081,73	574 951,59	26 081,73	548 869,86	
6241	Transports sur achats					123,35		123,35		123,35	
6248	Divers					151 202,72	31 553,83	151 202,72	31 553,83	119 648,89	
624	Sous Total compte 624					151 326,07	31 553,83	151 326,07	31 553,83	119 772,24	
6251	Voyages et déplacements					202 278,95	27 938,07	202 278,95	27 938,07	174 340,88	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6256	Missions					44 671,29	2 633,70	44 671,29	2 633,70	42 037,59	
6257	Réceptions					332 349,61	41 661,83	332 349,61	41 661,83	290 687,78	
625	Sous Total compte 625					579 299,85	72 233,60	579 299,85	72 233,60	507 066,25	
6261	Frais d'affranchissement					13 485,22	14,50	13 485,22	14,50	13 470,72	
6262	Frais de télécommunications					70 254,55	698,40	70 254,55	698,40	69 556,15	
626	Sous Total compte 626					83 739,77	712,90	83 739,77	712,90	83 026,87	
627	Services bancaires et assimilés					3 407,77		3 407,77		3 407,77	
6281	Concours divers (cotisations)					3 040,00		3 040,00		3 040,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux					813 796,61	55 948,06	813 796,61	55 948,06	757 848,55	
6288	Autres					6 802,66	118,06	6 802,66	118,06	6 684,60	
628	Sous Total compte 628					823 639,27	56 066,12	823 639,27	56 066,12	767 573,15	
62	Sous Total compte 62					2 490 563,30	226 896,43	2 490 563,30	226 896,43	2 263 666,87	
6312	Taxe d'apprentissage					36 547,47		36 547,47		36 547,47	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
631	Sous Total compte 631					36 547,47		36 547,47		36 547,47	
6332	Cotisations versées au FNAL					26 878,08		26 878,08		26 878,08	
6333	Participation des employeurs à la format					82 343,30		82 343,30		82 343,30	
6334	Participation des employeurs à l'effort					23 909,00		23 909,00		23 909,00	
633	Sous Total compte 633					133 130,38		133 130,38		133 130,38	
63512	Taxes foncières					28 291,00		28 291,00		28 291,00	
63513	Autres impôts locaux					20 235,73		20 235,73		20 235,73	
6351	Sous Total compte 6351					48 526,73		48 526,73		48 526,73	
6358	Autres droits					2 376,14		2 376,14		2 376,14	
635	Sous Total compte 635					50 902,87		50 902,87		50 902,87	
637	Autres impôts, taxes et versements assim					16 917,59	1 155,00	16 917,59	1 155,00	15 762,59	
63	Sous Total compte 63					237 498,31	1 155,00	237 498,31	1 155,00	236 343,31	
6411	Salaires, appointements, commissions de					5 586 178,55	2 187,58	5 586 178,55	2 187,58	5 583 990,97	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6412	Congés payés					733 802,58	439 580,79	733 802,58	439 580,79	294 221,79	
6413	Primes et gratifications					38 466,89		38 466,89		38 466,89	
6414	Indemnités et avantages divers					8 603,33		8 603,33		8 603,33	
64198	Autres remboursements						63 831,17		63 831,17		63 831,17
6419	Sous Total compte 6419						63 831,17		63 831,17		63 831,17
641	Sous Total compte 641					6 367 051,35	505 599,54	6 367 051,35	505 599,54	5 861 451,81	
6451	Cotisations à l'URSSAF					1 488 078,93	161 960,87	1 488 078,93	161 960,87	1 326 118,06	
6452	Cotisations aux mutuelles					77 689,93		77 689,93		77 689,93	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					432 126,72		432 126,72		432 126,72	
6454	Cotisations au Pôle Emploi					236 793,80		236 793,80		236 793,80	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					167 181,94		167 181,94		167 181,94	
645	Sous Total compte 645					2 401 871,32	161 960,87	2 401 871,32	161 960,87	2 239 910,45	
6472	Versements aux comités d'entreprise					38 959,28		38 959,28		38 959,28	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6474	Versements aux autres oeuvres sociales					24 511,00		24 511,00		24 511,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie					13 997,25		13 997,25		13 997,25	
647	Sous Total compte 647					77 467,53		77 467,53		77 467,53	
648	Autres charges de personnel					281 941,00		281 941,00		281 941,00	
64	Sous Total compte 64					9 128 331,20	667 560,41	9 128 331,20	667 560,41	8 460 770,79	
6512	Droits d'utilisation - Informatique en n					53 004,11	231,10	53 004,11	231,10	52 773,01	
6518	Autres					347 518,96	38 229,33	347 518,96	38 229,33	309 289,63	
651	Sous Total compte 651					400 523,07	38 460,43	400 523,07	38 460,43	362 062,64	
6588	Autres charges diverses de gestion coura					2,68		2,68		2,68	
658	Sous Total compte 658					2,68		2,68		2,68	
65	Sous Total compte 65					400 525,75	38 460,43	400 525,75	38 460,43	362 065,32	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opéra					685,00		685,00		685,00	
671	Sous Total compte 671					685,00		685,00		685,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					35 122,03		35 122,03		35 122,03	
67	Sous Total compte 67					35 807,03		35 807,03		35 807,03	
6811	Dotations aux amortissements sur immobil					386 592,47		386 592,47		386 592,47	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c					34 627,48		34 627,48		34 627,48	
681	Sous Total compte 681					421 219,95		421 219,95		421 219,95	
68	Sous Total compte 68					421 219,95		421 219,95		421 219,95	
	Total classe 6					19 898 225,00	1 761 353,82	19 898 225,00	1 761 353,82	18 200 702,35	63 831,17
706	Prestations de services					141 286,87	4 065 195,62	141 286,87	4 065 195,62		3 923 908,75
7082	Commissions et courtages						21 236,26		21 236,26		21 236,26
7083	Locations diverses						136 813,35		136 813,35		136 813,35
7084	Mise à disposition de personnel facturée					23 961,79	542 925,50	23 961,79	542 925,50		518 963,71
70878	par des tiers					1 971,60	180 356,20	1 971,60	180 356,20		178 384,60
7087	Sous Total compte 7087					1 971,60	180 356,20	1 971,60	180 356,20		178 384,60



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7088	Autres produits d'activités annexes (ces						246 150,00		246 150,00		246 150,00
708	Sous Total compte 708					25 933,39	1 127 481,31	25 933,39	1 127 481,31		1 101 547,92
70	Sous Total compte 70					167 220,26	5 192 676,93	167 220,26	5 192 676,93		5 025 456,67
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					78 654,13	9 702 320,13	78 654,13	9 702 320,13		9 623 666,00
74	Sous Total compte 74					78 654,13	9 702 320,13	78 654,13	9 702 320,13		9 623 666,00
751	Redevances pour concessions, brevets, li					3 500,00	430 003,88	3 500,00	430 003,88		426 503,88
752	Revenus des immeubles non affectés à des					167 777,02	1 353 094,55	167 777,02	1 353 094,55		1 185 317,53
7583	Excédents sur opérations de gestion						24 872,63		24 872,63		24 872,63
7588	Autres						288 019,26		288 019,26		288 019,26
758	Sous Total compte 758						312 891,89		312 891,89		312 891,89
75	Sous Total compte 75					171 277,02	2 095 990,32	171 277,02	2 095 990,32		1 924 713,30
7713	Libéralités reçues					17 265,29	78 030,58	17 265,29	78 030,58		60 765,29
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat						684 571,00		684 571,00		684 571,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
771	Sous Total compte 771					17 265,29	762 601,58	17 265,29	762 601,58		745 336,29
7741	de la collectivité de rattachement						100 000,00		100 000,00		100 000,00
774	Sous Total compte 774						100 000,00		100 000,00		100 000,00
777	Quote-part des subventions d'investissem						215 039,11		215 039,11		215 039,11
778	Autres produits exceptionnels						175,87		175,87		175,87
77	Sous Total compte 77					17 265,29	1 077 816,56	17 265,29	1 077 816,56		1 060 551,27
	Total classe 7					434 416,70	18 068 803,94	434 416,70	18 068 803,94		17 634 387,24
	Total général	16 947 599,19	16 947 599,19	71 282 436,27	71 896 746,09	21 211 060,05	20 596 750,23	109 441 095,51	109 441 095,51	35 893 132,20	35 893 132,20

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2025

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT		CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé		Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	
Nature des valeurs inactives								
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

06600 - cent quatre 104

Exercice 2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

LAROPPE Patrice (1014049282-0), AUTRES ADM. EMPLOI NON FIP/CADRE SUPERIEUR

A DRFiP D'ILE-DE-FRANCE ET DE..., le 08/04/2026

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **cent quatre 104** pendant l'année **2025** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

DAREAU Marie-Gael (1018435167-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

A ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX, le 09/04/2026

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2026-06-30-00178

Délibération n°2026-14 relative à l'approbation
de la nouvelle grille tarifaire des locations
artistiques

DÉLIBÉRATION N°2026-14 EPCC CENTQUATRE-PARIS :

Objet : Approbation de l'évolution de la grille tarifaire relative aux locations artistiques

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R1431-8 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la présentation de la note ce jour sur l'approbation de l'évolution de la grille tarifaire des locations artistiques ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : la nouvelle grille de tarification des locations artistiques du CENTQUATRE-PARIS présentée en annexe de cette délibération, est approuvée.

14__ Administrateurs présents ou représentés

__14_ Voix pour __ Voix Contre __ Abstentions

La délibération est adoptée / rejetée

Le Président du Conseil d'Administration

Florian SITBON

SIGNÉ

TARIFS LOCATIONS ARTISTIQUES ACTUELS

Location d'un atelier type Curial (90m2)			
Tarif minimum	550,00 €		
	-35%	Tarif moyen	35%
Tarif atelier / jour suppl.	55,32 €	85,10 €	114,89 €

Location Bureau de Prod (22,5m2 - 2pers)			
Tarif minimum	350,00 €		
	-35%	Tarif moyen	35%
1 semaine	261,63 €	402,50 €	543,38 €
2 semaines	478,40 €	736,00 €	993,60 €
3 semaines	687,70 €	1 058,00 €	1 428,30 €
4 semaines	897,00 €	1 380,00 €	1 863,00 €

Location Ateliers 1,3,5,7(110m2)			
Tarif minimum	600,00 €		
	-35%	Tarif moyen	35%
Tarif at 1,3,5,7/ jour	130,81 €	201,25 €	271,69 €

Location des ateliers 4 (312m2), 6 (204m2), 9 (267m2), 11 (228m2)			
Tarif minimum	690,00 €		
	-35%	Tarif moyen	35%
Tarif at4 / jour	371,51 €	571,55 €	771,59 €
Tarif at9 /jour	317,69 €	488,75 €	659,81 €
Tarif at11 /jour	448,50 €	690,00 €	931,50 €
Tarif at6 / jour	242,94 €	373,75 €	504,56 €

Location de la salle 200 (comprenant un régisseur)			
	-35%	Tarif moyen	35%
1 jour	897,00 €	1 380,00 €	1 863,00 €
2 jours	1 482,00 €	2 280,00 €	3 078,00 €
3 jours	2 002,00 €	3 080,00 €	4 158,00 €
4 jours	2 457,00 €	3 780,00 €	5 103,00 €
5 jours	2 912,00 €	4 480,00 €	6 048,00 €
6 jours	3 302,00 €	5 080,00 €	6 858,00 €
1 semaine	3 692,00 €	5 680,00 €	7 668,00 €

Location de la salle 400 (comprenant un régisseur) et des écuries (nord ou sud ou place)			
	-35%	Tarif moyen	35%
1 jour	1 144,00 €	1 760,00 €	2 376,00 €
2 jours	2 288,00 €	3 520,00 €	4 752,00 €
3 jours	2 873,00 €	4 420,00 €	5 967,00 €
4 jours	3 458,00 €	5 320,00 €	7 182,00 €
5 jours	3 978,00 €	6 120,00 €	8 262,00 €
6 jours	4 433,00 €	6 820,00 €	9 207,00 €
1 semaine	4 888,00 €	7 520,00 €	10 152,00 €

TARIFS LOCATIONS ARTISTIQUES A VOTER

Location d'un atelier type Curial (90m2)				Taux
Tarif minimum	550,00 €			
	-35%	Tarif moyen	35%	
Tarif atelier / jour suppl.	63,61 €	97,87 €	132,12 €	15%

Location Bureau de Prod (22,5m2 - 2pers)				
Tarif minimum		350,00 €		
	-35%	Tarif moyen	35%	
1 semaine	300,87 €	462,88 €	624,88 €	15%
2 semaines	550,16 €	846,40 €	1 142,64 €	15%
3 semaines	790,86 €	1 216,70 €	1 642,55 €	15%
4 semaines	1 031,55 €	1 587,00 €	2 142,45 €	15%

Location Ateliers 1,3,5,7(95m2)				
Tarif minimum	600,00 €			
	-35%	Tarif moyen	35%	
Tarif at 1,3,5,7/ jour	150,43 €	231,44 €	312,44 €	15%

Location des ateliers 4 (312m2), 9 (267m2), 11 (228m2), 6 (204m2)				
Tarif minimum	750,00 €			
	-35%	Tarif moyen	35%	
Tarif at4 / jour	515,78 €	793,50 €	1 071,23 €	39%
Tarif at9 /jour	448,50 €	690,00 €	931,50 €	41%
Tarif at11 /jour	448,50 €	690,00 €	931,50 €	0%
Tarif at6 / jour	279,38 €	429,81 €	580,25 €	15%

Location de la salle 200				
	-35%	Tarif moyen	35%	
1 jour	1 031,55 €	1 587,00 €	2 142,45 €	15%
2 jours	1 704,30 €	2 622,00 €	3 539,70 €	15%
3 jours	2 302,30 €	3 542,00 €	4 781,70 €	15%
4 jours	2 825,55 €	4 347,00 €	5 868,45 €	15%
5 jours	3 348,80 €	5 152,00 €	6 955,20 €	15%
6 jours	3 797,30 €	5 842,00 €	7 886,70 €	15%
1 semaine	4 245,80 €	6 532,00 €	8 818,20 €	15%

Location de la salle 400 et des écuries (nord ou sud ou place)				
	-35%	Tarif moyen	35%	
1 jour	1 315,60 €	2 024,00 €	2 732,40 €	15%
2 jours	2 631,20 €	4 048,00 €	5 464,80 €	15%
3 jours	3 303,95 €	5 083,00 €	6 862,05 €	15%
4 jours	3 976,70 €	6 118,00 €	8 259,30 €	15%
5 jours	4 574,70 €	7 038,00 €	9 501,30 €	15%
6 jours	5 097,95 €	7 843,00 €	10 588,05 €	15%
1 semaine	5 621,20 €	8 648,00 €	11 674,80 €	15%

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2026-06-30-00179

Délibération n°2026-15 relative à l'Approbation
du budget supplémentaire 2026



DÉLIBÉRATION N°2026-15 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du budget supplémentaire d'investissement 2026

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS, notamment les articles 9 et 15.1 ;

Vu le règlement du Conseil d'administration notamment les articles 12 et 13 ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2025-29 du CA du 12 novembre 2025 portant approbation du rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

Vu la délibération n°2025-03 du 16 janvier 2026 portant approbation du Budget primitif 2026 ;

Vote à la majorité des deux tiers des membres du Conseil d'administration présents et représentés ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le budget supplémentaire d'investissement de l'exercice 2026 figurant en annexe.

14__ Administrateurs présents ou représentés

__14_ Voix pour __ Voix Contre __ Abstentions

La délibération est adoptée / rejetée

Le Président du Conseil d'Administration

Florian SITBON

SIGNÉ



entrée du public
5 rue Curial
75019 Paris

administration
104 rue d'Aubervilliers
75019 Paris

01 53 35 50 00
104.fr

siret: 508 372 927 00014
ape: 9004Z
TVA Intracommunautaire:
FR 15 508 372 927

Délibération n°2026-15 du CA 30 Juin 2026 CENTQUATRE-PARIS
Approbation du budget supplémentaire 2026

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2026-06-30-00180

Délibération n°2026-16 relative à l'Approbation
de la mise à jour du guide des achats



DÉLIBÉRATION N°2026-16 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la mise à jour du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2025-25 du 12 novembre 2025 portant délégation de signature à la directrice pour l'exécution et le règlement des marchés publics en dessous des seuils européens en vigueur ;

Vu la délibération n°2020-05 du 3 mars 2020 portant approbation du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2023-06 du 12 avril 2023 portant approbation de la mise à jour du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2023-19 du 20 décembre 2023 portant approbation de la mise à jour du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2025-05 du 16 janvier 2025 portant approbation de la mise à jour du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

DELIBERE

Article 1 : ABROGE la délibération n° 2025-05 prise par le conseil d'administration du 16 janvier 2026.

Article 2 : APPROUVE la mise à jour du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS joint en annexe.

14__ Administrateurs présents ou représentés

__14__ Voix pour __ Voix Contre __ Abstentions

La délibération est adoptée / rejetée

Le Président du Conseil d'Administration

Florian SITBON

SIGNÉ



entrée du public
8 rue Curial
75019 Paris

administration
104 rue d'Aubervilliers
75019 Paris

01 53 35 50 00
104.fr

siret: 508 372 927 00014
ape: 9004Z
TVA Intracommunautaire:
FR 15 508 372 927

Délibération n°2026-16 du CA du 30 Juin 2026 CENTQUATRE-PARIS
Approbation de la mise à jour du guide des achats interne

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2026-06-30-00173

Délibérations n°2026-08 relative à la
Nomination du Vice-Président du CA



Délibération n°2026-08 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Nomination du Vice-président du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article R.1431-8 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu les résultats des élections municipales ;

Vu la délibération N° DEL20260429_13 du 29 avril 2026 portant nomination de la représentante de la Commune de Pantin ;

Vu la délibération n°2026R101 du Conseil de Paris de la séance des 19 et 20 mai 2026 portant nomination des membres du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la candidature de François DAGNAUD

Après vote des membres du Conseil d'administration,

DÉCIDE d'élire aux fonctions de Vice-Président de l'établissement public de coopération culturelle Le CENTQUATRE-PARIS : François DAGNAUD.

14__ Administrateurs présents ou représentés

__14_ Voix pour __ Voix Contre __ Abstentions

La délibération est adoptée / rejetée

Le Président du Conseil d'Administration

Florian SITBON

SIGNÉ



entrée du public 5 rue Curial 75019 Paris
administration 104 rue d'Aubervilliers 75018 Paris
01 53 35 50 00 104.fr
siret: 508 372 927 00014
ape: 9004Z
TVA Intracommunautaire: FR 10 508 372 927

Délibération n°2026-08 du CA du 30 Juin 2026 CENTQUATRE-PARIS
Nomination du Vice-Président du CA